



17/12/2025

SAINT-CYR-L'ÉCOLE

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2026

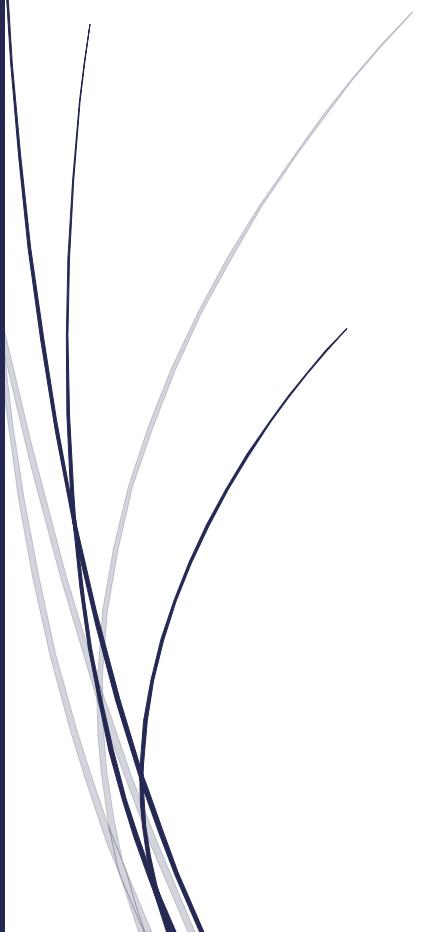


TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	Synthèse	4
2.1	Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2026	4
2.1.1	Une croissance mondiale résiliente malgré un contexte resté instable en 2025	4
2.1.2	Au sein de la zone euro, une situation qui s'est améliorée et devrait se stabiliser, mais toujours confrontée à de fortes incertitudes	8
2.1.3	Le contexte économique en France : La dangereuse détérioration des comptes publics	
	11	
2.1.4	Des comptes publics qui se dégradent toujours plus.....	14
2.1.5	Les principales mesures du PLF 2026 intéressant la collectivité.....	18
3	Les orientations budgétaires	20
3.1	Rendre plus de services aux Saint-Cyriens	20
4	La section de fonctionnement	21
4.1	Les recettes	21
4.1.1	La fiscalité directe locale	22
4.1.2	Chapitre 74 – Les dotations et participations de l'Etat.....	23
4.1.3	Chapitre 70 – Les produits des services	24
4.1.4	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....	25
4.2	Evolution des dépenses de fonctionnement et trajectoire budgétaire à venir	25
4.2.1	Chapitre 011 – Charges de fonctionnement des services	25
4.2.2	Chapitre 012 – Charges de personnel	25
4.2.3	Chapitre 014 – Atténuation de charges et de produits.....	32
4.2.4	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes.....	33
4.2.5	Chapitre 66 – Intérêt de la dette.....	33
4.2.6	Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (M14) - Charges spécifiques (M57)	34
4.2.7	Chapitre 68 – Provisions pour charges	34
5	La section d'investissement	36
5.1	Les recettes d'investissement	36
5.1.1	Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	36
5.1.2	La taxe d'aménagement (TAM).....	36
5.1.3	La vente de logements	36
5.1.4	L'emprunt.....	37
5.1.5	Les subventions	38
5.2	Les dépenses d'investissement	39

1 PREAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une étape essentielle du cycle budgétaire annuel, permettant d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe et des réglementations en vigueur, ce document offre une vision stratégique et prospective des finances de la commune pour l'année à venir et au-delà.

Le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2026 reste, comme en 2025, marqué par des incertitudes économiques et des contraintes budgétaires accrues auxquelles s'ajoutent depuis plusieurs mois maintenant par des tensions géopolitiques de plus en plus marquées.

Sur le plan politique national, l'absence de majorité absolue au sein de l'Assemblée nationale continue de fragiliser la stabilité institutionnelle et complique l'adoption de lois budgétaires. Depuis 2022, plusieurs budgets ont été adoptés par l'utilisation répétée de l'article 49.3 de la Constitution, ce qui reflète une polarisation politique importante et un climat tendu. Cette situation accroît l'incertitude pour les collectivités, notamment en matière de dotations et de règles fiscales.

Ce document est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, qui sont encore provisoires à ce stade et peuvent être amendées lors des discussions parlementaires. Le caractère non définitif de certaines mesures et de leur impact potentiel ne remet toutefois pas en cause les orientations générales de la collectivité et ses principes de gestion exposés dans le présent rapport.

Malgré ces difficultés, la commune de Saint-Cyr-l'École entend poursuivre ses engagements pour améliorer la qualité de vie des habitants, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses finances publiques. Ce ROB présente les orientations stratégiques et les hypothèses retenues pour le budget primitif 2026, en mettant en lumière les équilibres entre fonctionnement et investissement, ainsi que les défis liés à la gestion de la dette et aux projections à moyen terme.

L'intégralité des chiffres, des tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées pour le vote du BP 2026 au mois de février 2026.

2 SYNTHESE

2.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DU BP 2026

2.1.1 UNE CROISSANCE MONDIALE RESILIENTE MALGRE UN CONTEXTE RESTE INSTABLE EN 2025

2.1.1.1 LE PROTECTIONNISME AMERICAIN AU CENTRE DES TENDANCES DE LA CROISSANCE MONDIALE DE 2025.

Les mesures commerciales américaines fortement protectionnistes ont marqué le premier semestre de l'année 2025 (le taux tarifaire effectif américain a augmenté pour atteindre les 19,5% en aout 2025, soit le taux le plus élevé depuis 1933). Le commerce mondial¹ a en effet progressé au premier trimestre en raison de la constitution de stocks importants par les entreprises américaines par anticipation des hausses tarifaires. Il a ensuite marqué le pas au second trimestre en lien direct avec la baisse des importations des entreprises. Par la suite, les stratégies d'optimisation et de contournement mises en place, notamment au niveau intra-asiatique, ont permis un repli assez modéré des échanges au printemps avec un redéploiement des flux commerciaux vers certains pays tiers. En 2026, le regain de dynamisme des économies émergentes ne compenserait pas le repli des importations aux Etats-Unis et la croissance du commerce mondial demeurerait contenue (+2,3% contre +2,1% en 2025 et +1,8% en 2024, mais +2,8% sur 2015-2019).

Graphique 1 : Evolution des indices de volume d'importations aux Etats-Unis, en Asie émergente et dans le monde



Dernier point : juin 2025.

Lecture : l'indice CPB des volumes d'importations aux États-Unis était 6 points au-dessus de sa moyenne 2021 en juin 2025, contre 16 points pour l'Asie émergente hors Chine et 8 points pour le monde.

Source : CPB, Calculs Insee.

L'activité mondiale ralentirait à +3,0% en 2025 (selon la DG Trésor, +3,2% selon l'OCDE) et +2,9% en 2026, après +3,3% en 2024 et 3,4% sur la période pré-crise sanitaire (2015-2019). Elle resterait néanmoins relativement résiliente en 2025, grâce notamment aux économies de marché émergentes qui ont enregistré des hausses inattendues de croissance, pas toujours appelées à perdurer (pic de production agricole au Brésil, rebond marqué de l'investissement en Indonésie, constitution de stocks importants en Turquie...).

Ces tendances seraient différentes selon les zones considérées : l'activité dans les pays émergents ralentirait mais resterait dynamique (+4,0% en 2025 et +3,8% en 2026 après +4,3% en 2024 et +4,6% en 2023), alors que les économies avancées connaîtraient des dynamiques de croissance divergente (avec une moyenne à +1,4% en 2025 et +1,5% en 2026 après +1,8% en 2023-2024 et +2,2% en moyenne sur 2015-2019).

¹ Traduit les échanges de biens et services entre pays. Cet indicateur est calculé par la somme des importations.

Plus en détail, sur certaines économies avancées :

- Aux États-Unis, l'activité ralentirait à +1,6% en 2025 puis à +1,5% en 2026 (après +2,8% en 2024). La forte expansion de l'investissement en recherche et développement dans les secteurs de technologie de pointe (notamment celui de l'intelligence artificielle) serait plus que compensée par le ralentissement de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat serait érodé par l'augmentation des prix des biens importés. L'investissement privé, freiné par l'incertitude et la persistance de conditions restrictives, et la demande publique, impactée négativement par les coupes budgétaires fédérales, pénaliserait également l'activité économique du pays.
- Au Royaume-Uni, la croissance atteindrait +1,2% en 2025 et se maintiendrait au même niveau en 2026 (après +1,1% en 2024). La politique budgétaire expansionniste du gouvernement jouerait un rôle central dans le soutien de l'activité. La consommation privée serait également dynamique, bénéficiant d'un pouvoir d'achat des ménages soutenu par la revalorisation du salaire minimum et de l'ensemble des salaires publics. A l'inverse, l'investissement résidentiel reculerait en 2025 et l'investissement des entreprises ralentirait fortement, pénalisé par la hausse des cotisations patronales et par l'incertitude liée aux mesures commerciales américaines. Ces investissements devraient toutefois repartir à la hausse en 2026.

Concernant certaines économies émergentes :

- En Inde, la croissance resterait forte malgré une diminution, à +6,3% en 2025-2026 après +6,5% en 2024-2025². Dans un contexte d'endettement croissant des ménages qui pèserait sur la consommation privée, et de l'instauration à la fin du mois d'août de droits de douanes américains particulièrement élevés, à +50% sur les importations indiennes, en 2026-2027, la croissance reculerait très légèrement à +6,2%.
- En Chine, l'activité ralentirait à +4,7% en 2025 après +5,0% en 2024. L'acquis de croissance de l'économie chinoise est élevé à l'issue du premier semestre en raison notamment de la résilience des exportations, redirigées vers d'autres pays, d'une consommation dynamique et enfin du soutien monétaire apporté en mai avec la baisse des taux directeurs. Les droits de douane américains supplémentaires de +30% finiraient cependant par peser sur l'activité chinoise. L'activité décélérerait plus fortement en 2026, à +4,0%, du fait des vulnérabilités structurelles de la Chine et des effets persistants des mesures commerciales américaines qui ne seraient compensées qu'en partie par la réorientation partielle des exportations. L'ampleur de ce ralentissement dépendra également de la capacité du pays à modifier son modèle de croissance.
- Au Brésil, l'activité se normaliserait avec une croissance à +2,1% en 2025 après avoir été particulièrement dynamique en 2024 (+3,4%). Les principaux moteurs de la croissance brésilienne que sont la consommation des ménages et l'investissement ralentiraient sous l'effet du resserrement monétaire amorcé par la banque centrale fin 2024 et qui s'est poursuivi en 2025. L'activité ralentirait à +1,8% en 2026 sous les effets prolongés du resserrement monétaire et d'une demande extérieure dégradée, marquée par la mise en place de droits de douane américains additionnels de +50% sur près d'un tiers des exportations brésiliennes vers les Etats-Unis.

La croissance mondiale 2026 serait en légère baisse par rapport à 2025, à mesure que les effets d'anticipation prendront fin et que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges.

² En Inde, le calendrier de référence est l'année fiscale, qui débute en avril de l'année N et se termine en mars de l'année N+1.

Les aléas autour de ces scénarios restent importants, principalement en raison des menaces de nouveaux droits de douane émises par l'administration Trump et la persistance des tensions géopolitiques (en Ukraine notamment). Une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers pourraient également freiner la croissance économique mondiale. A l'inverse, les dépenses de défense européennes pourraient être plus importantes que prévue et soutenir davantage la croissance dès lors qu'elles ne se substitueraient pas à d'autres dépenses et seraient orientées vers les pays européens. De plus, une réduction des restrictions commerciales et des incertitudes ou encore une adoption plus rapide des technologies de l'intelligence artificielle pourraient améliorer les perspectives de croissance.

Tableau 1a : Evolution du PIB (moyenne annuelle, en %) – source DG Trésor

	Moyenne 2015-2019	2023	2024	2025	2026
		Observé		Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,4%	3,5%	3,3%	3,0%	2,9%
ÉCONOMIES AVANCÉES	2,2%	1,8%	1,8%	1,4%	1,5%
Zone euro	2,0%	0,7%	0,9%	1,3%	1,4%
dont Allemagne	1,8%	-0,7%	-0,5%	0,2%	0,9%
dont Espagne	2,8%	2,7%	3,2%	2,8%	2,0%
dont Italie	1,0%	0,8%	0,5%	0,6%	0,8%
Royaume-Uni	2,0%	0,4%	1,1%	1,2%	1,2%
Etats-Unis	2,6%	2,9%	2,8%	1,6%	1,5%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES	4,4%	4,6%	4,3%	4,0%	3,8%
Brésil	-0,5%	3,2%	3,4%	2,1%	1,8%
Chine	6,7%	5,4%	5,0%	4,7%	4,0%
Inde	6,7%	9,2%	6,5%	6,3%	6,2%

Source : DG Trésor - Perspectives mondiales à l'automne 2025 - Septembre 2025

Tableau 1b : Evolution du PIB (moyenne annuelle, en %) – source OCDE

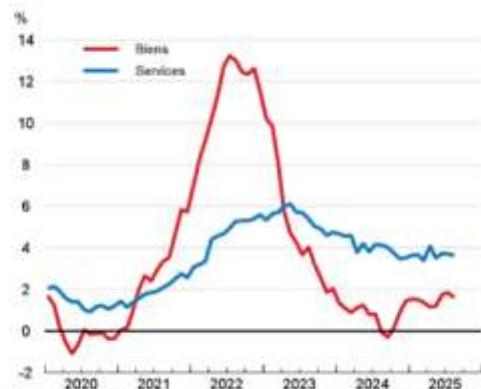
	2024	2025	2026
	Observé	Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,3%	3,2%	2,9%
ÉCONOMIES AVANCÉES			
Zone euro	0,8%	1,2%	1,0%
dont Allemagne	-0,5%	0,3%	1,1%
dont Espagne	3,2%	2,6%	2,0%
dont Italie	0,7%	0,6%	0,6%
Royaume-Uni	1,1%	1,4%	1,0%
Etats-Unis	2,8%	1,8%	1,5%
Japon	0,1%	1,1%	0,5%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES			
Brésil	3,4%	2,3%	1,7%
Chine	5,0%	4,9%	4,4%
Inde	6,5%	6,7%	6,2%

Source : OCDE - Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire - Septembre 2025

2.1.1.2 UNE INFLATION MONDIALE QUI POURSUIT SA DECRUE

La forte dynamique de désinflation mondiale commence à plafonner en 2025 (dès la fin 2024 ?). Le choc tarifaire exerce, et exercera possiblement de plus en plus, une nouvelle pression à la hausse sur les prix des biens via les coûts d'importation renforcés. Les tensions sur les prix de certains secteurs de services (santé, restauration, loisirs) sont restées importantes par rapport à la période prépandémie, compensant en partie la baisse de l'inflation sur les biens. L'atténuation des tensions sur les coûts du logement contribuent toutefois au recul de l'inflation dans la plupart des économies avancées.

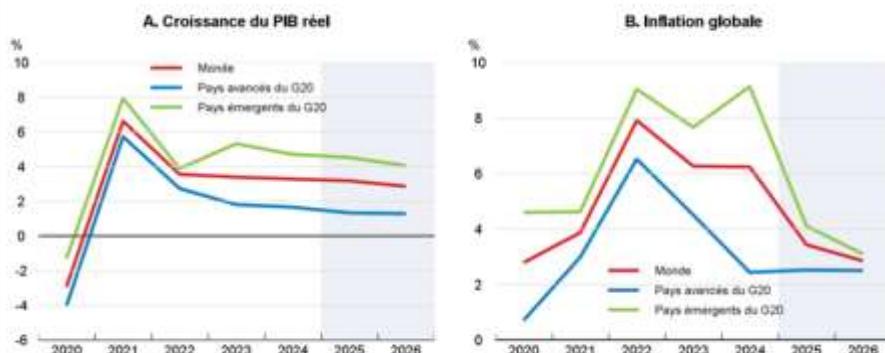
Graphique 2 : Inflation médiane dans la zone OCDE



Source : OCDE – Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire – Septembre 2025

L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue avec une inflation globale qui serait ramenée à 4,2% en 2025 et 3,6% en 2026, après 5,6% en 2024 (source FMI), en raison d'une tendance au ralentissement de la demande et à une chute des prix de l'énergie. Ce tableau général masque néanmoins des disparités entre pays : l'inflation des économies avancées devrait être de 2,5% en 2025 et 2,1% en 2026, celle des économies émergentes de 5,4% en 2025 et 4,5% en 2026. Les droits de douane devraient progressivement se répercuter sur les prix aux Etats-Unis et sur l'inflation du deuxième semestre 2025, inflation qui devrait d'ailleurs rester assez nettement supérieure à l'objectif de 2% jusqu'à la fin de 2026. Ailleurs, ces droits de douane constituent un choc négatif sur la demande et réduisent les pressions inflationnistes. Dans la zone euro, la dynamique inflationniste devrait être plus modérée (autour de 2%) en partie du fait de l'appréciation des monnaies et de mesures budgétaires ponctuelles.

Graphique 3 : Croissance et Inflation des économies du G20



Source : OCDE – Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire – Septembre 2025

Tableau 2 : Evolution de l'inflation (moyenne annuelle, %) – source FMI

INFLATION	2023	2024	2025	2026
	Observé	Prévisions		
Monde	6,60%	5,60%	4,20%	3,60%
Economies avancées	4,60%	2,60%	2,50%	2,10%
Economies émergentes	8,00%	7,70%	5,40%	4,50%

Source : FMI - Perspectives de l'économie mondiale - mise à jour juillet 2025

Dans ce contexte, les réductions de taux directeurs par les banques centrales seront graduelles et conditionnées : si la désinflation progresse sans dégradation de la demande, des baisses modérées pourraient intervenir en 2025 et 2026.

Enfin, le marché du travail dans les pays de l'OCDE reste solide, mais des signes de ralentissement apparaissent. Le taux de chômage est stable à 4,9 % en juillet 2025, une situation qui se maintient depuis avril 2022. Néanmoins la croissance de l'emploi marque le pas au premier semestre 2025.

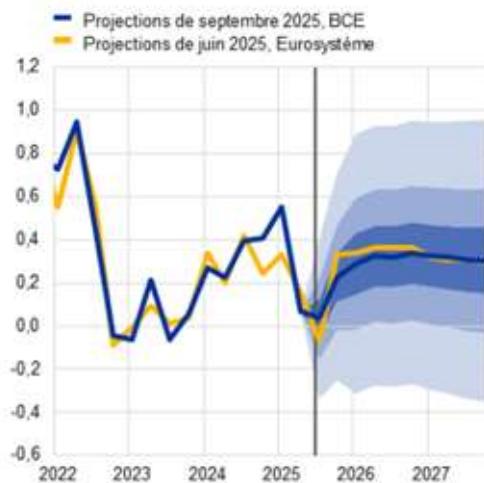
2.1.2 AU SEIN DE LA ZONE EURO, UNE SITUATION QUI S'EST AMELIOREE ET DEVRAIT SE STABILISER, MAIS TOUJOURS CONFRONTEE A DE FORTES INCERTITUDES

2.1.2.1 UNE CROISSANCE QUI SE RENFORCERAIT AVEC UNE INFLATION EN BAISSE ET UN TAUX DE CHOMAGE FAIBLE

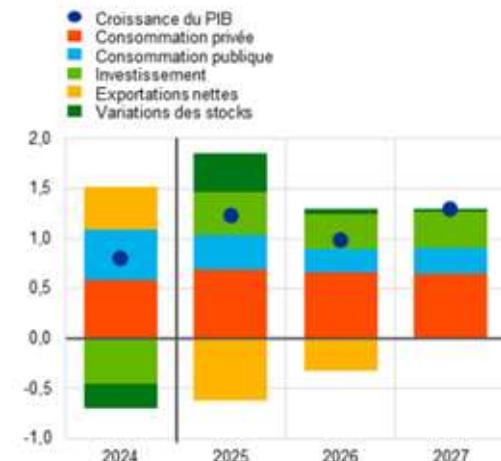
La Banque Centrale Européenne table sur un renforcement de la croissance économique de la zone euro, celle-ci passant de 0,8% en 2024 à 1,2% en 2025, 1,0% en 2026 et 1,3% en 2027. Si les droits de douane et l'incertitude qui y est associée ont contribué à de fortes fluctuations de l'activité au premier semestre 2025, celle-ci devrait se dissiper au second semestre. Le nouvel accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union Européenne suppose certes une augmentation des droits de douane sur les exportations de la zone euro vers les Etats-Unis, mais il a contribué à réduire l'incertitude quant aux politiques commerciales. Pour les années suivantes, plusieurs facteurs permettraient de soutenir la croissance : la hausse des salaires réels et de l'emploi, les nouvelles dépenses publiques en matière d'infrastructures et de défense (notamment en Allemagne), les conditions de financement moins restrictives, reflétant notamment les décisions récentes de politique monétaire, et enfin un rebond de la demande extérieure en 2027.

Ainsi, du point de vue des dépenses, la consommation privée progresserait nettement sur l'ensemble de l'horizon, apportant la contribution la plus importante à la croissance du PIB en volume. En outre, la consommation publique et l'investissement total progresseraient chaque année de 2025 à 2027, l'investissement privé venant compenser le fort effet de baisse attendu sur l'investissement public en 2027 à la suite de l'expiration des subventions accordées au titre du programme « Next Génération EU ».

Graphique 4 : Croissance du PIB en volume, Variations trimestrielles en %



Graphique 5 : Croissance du PIB en volume, ventilation des principales composantes de la dépense

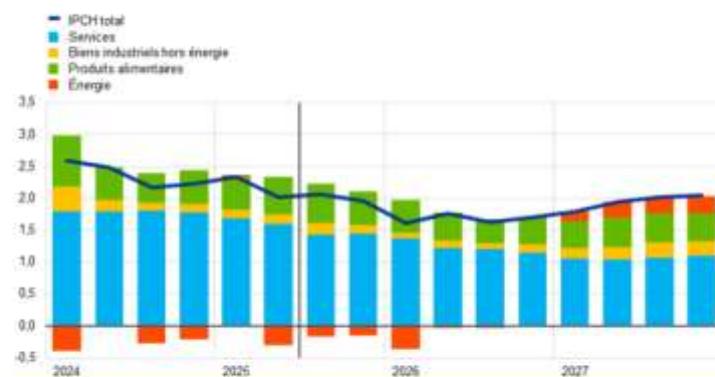


Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

L'inflation devrait s'établir en moyenne 2,1% en 2025 et à 1,7% en 2026, avant de se redresser à 1,9% en 2027. La diminution du taux d'inflation en 2026 reflèterait une hausse plus faible de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) hors énergie et produits alimentaires, en particulier dans les services, ainsi qu'une augmentation plus modeste des prix des produits alimentaires assortie d'une légère baisse des prix de l'énergie. L'accélération de l'inflation en 2027 traduirait les effets haussiers liés au renchérissement de l'énergie découlant des mesures budgétaires associées à la transition climatique, en particulier l'introduction d'un nouveau système d'échange de quotas d'émission (« SEQE-UE 2 »).

Par composante, l'inflation alimentaire devrait ainsi rester élevée dans un premier temps, par transmission d'effets décalés des hausses antérieures des prix des matières premières alimentaires à l'échelle internationale, mais se modérer à des taux légèrement supérieurs à 2% sur 2026 et 2027. L'inflation hors produits alimentaires et énergie devrait quant à elle ralentir à mesure que les tensions sur les salaires diminueraient, que la hausse des prix des services se modérerait, et que l'appréciation de l'euro se transmettrait le long de la chaîne des prix et freinerait le renchérissement des biens.

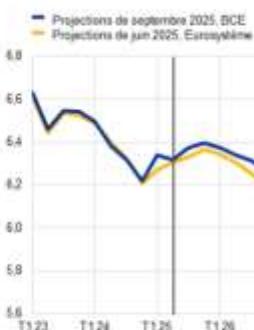
Graphique 5 : Hausse de l'IPCH dans la zone euro, ventilation des principales composantes



Note : La ligne verticale indique le début de l'horizon de projection.

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

Graphique 6 : Taux de chômage en % de la population active



Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

Tableau 3 : Evolution du PIB, de l'inflation et du taux de chômage au sein de la zone euro (moyenne annuelle, %)

	2024	2025	2026	2027
Croissance PIB en volume	0,8%	1,2%	1,0%	1,3%
IPCH	2,4%	2,1%	1,7%	1,9%
IPCH hors énergie et alimentation	2,8%	2,4%	1,9%	1,8%
Taux de chômage	6,4%	6,4%	6,3%	6,1%

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

2.1.2.2 DES SOLDES ET UN ENDETTEMENT PUBLIC QUI REPARTENT LEGEREMENT A LA HAUSSE

Les indicateurs de déficit public et de dette publique (en % du PIB) ont connu des dégradations importantes après la crise sanitaire de 2020, celle-ci ayant nécessité la mise en place de plans de soutien/relance et autres mesures variées pour venir en aide aux populations et entreprises. Après avoir atteint -7,1% du PIB pour le déficit public et près de 97% du PIB pour la dette publique en 2020, ces deux ratios se sont améliorés et ont représenté en 2024 -3,1% du PIB pour le premier et 87,4% du PIB pour le second dans la zone euro.

Après une baisse attendue en 2025, le déficit budgétaire de la zone euro devrait repartir à la hausse et atteindre 3,4% du PIB en 2027. Cette évolution serait principalement imputable au paiement d'intérêts, puis à une légère détérioration du solde primaire corrigé du cycle économique (c'est-à-dire le solde structurel, donc net des effets transitoires du cycle et des mesures classées comme temporaires) et de la composante conjoncturelle du solde budgétaire (liée à l'évolution spontanée des dépenses et des recettes en fonction de la conjoncture économique). La hausse des investissements publics, liée à un accroissement des dépenses en matière de défense et d'infrastructures (notamment en Allemagne) serait par exemple l'un des facteurs de ces tendances.

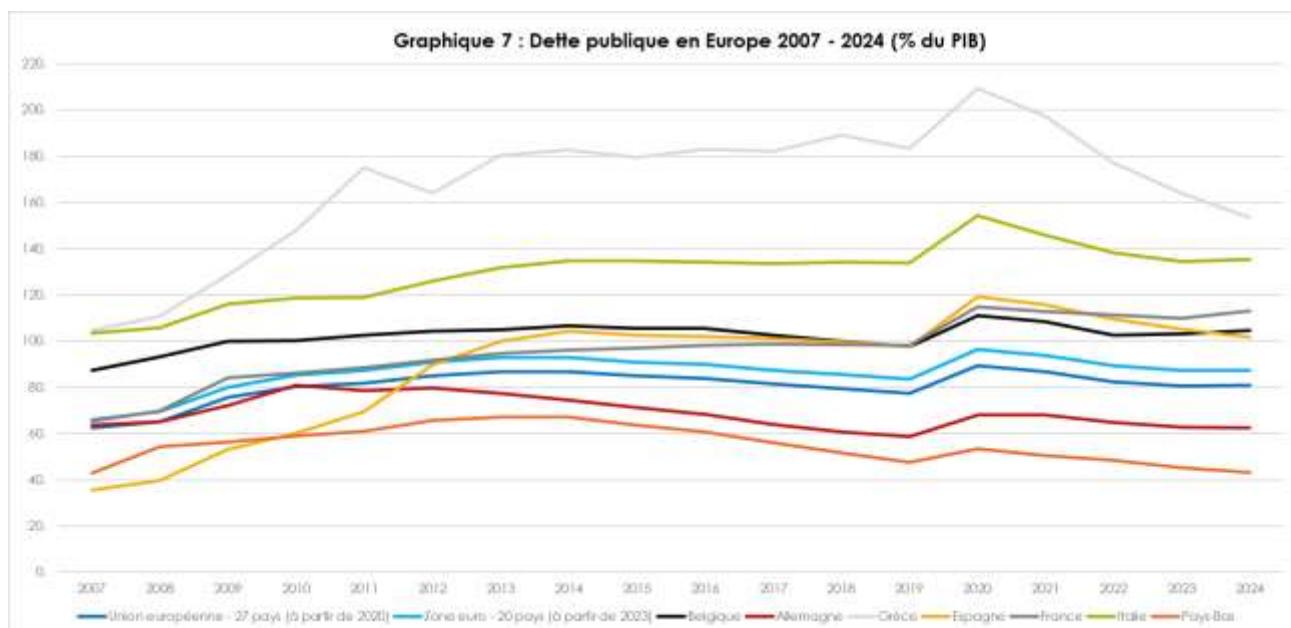
Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB devrait quant à lui suivre une trajectoire ascendante principalement en raison de déficits primaires continus qui compenseraient largement les écarts favorables entre taux d'intérêt et taux de croissance (à solde public primaire donné, un écart positif entre taux d'intérêt et taux de croissance augmentant le ratio de dette en pourcentage du PIB³, la diminution de ces écarts libèrent des marges de manœuvre budgétaires). La dette publique de la zone euro devrait ainsi atteindre 89,8% du PIB en 2027.

Ces évolutions restent toutefois très incertaines, les plans de dépenses en matière de défense à la suite du sommet de l'OTAN en juin 2025 n'ayant pas encore été définis, tout comme les plans budgétaires concrets des gouvernements de la zone euro pour 2026 et au-delà dans le contexte du cadre budgétaire de l'UE.

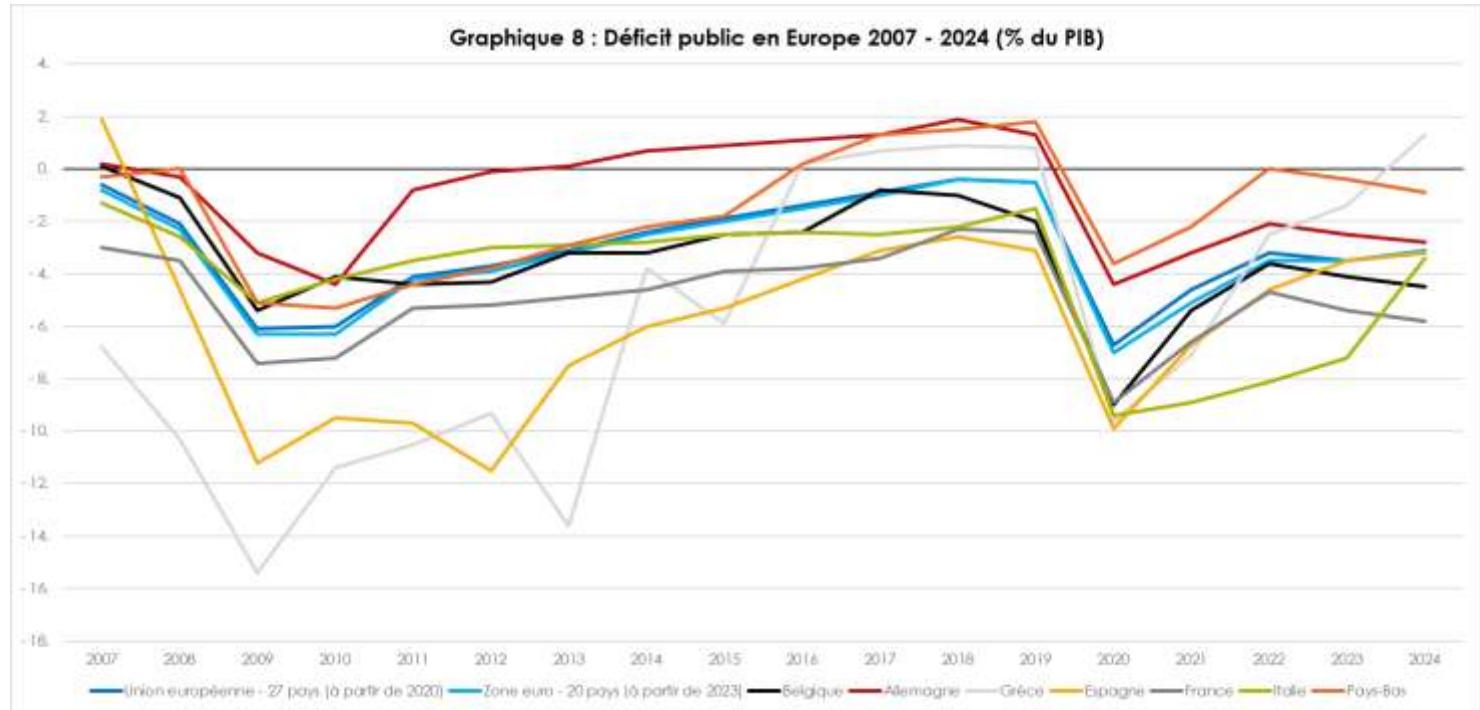
Tableau 4 : Evolution du solde public et de la dette publique au sein de la zone euro (moyenne annuelle, % du PIB)

	2024	2025	2026	2027
	Prévisions			
Solde public (% PIB)	-3,1%	-2,9%	-3,2%	-3,4%
Dette publique (% PIB)	87,4%	88,0%	89,1%	89,8%

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025



Graphique 8 : Déficit public en Europe 2007 - 2024 (% du PIB)

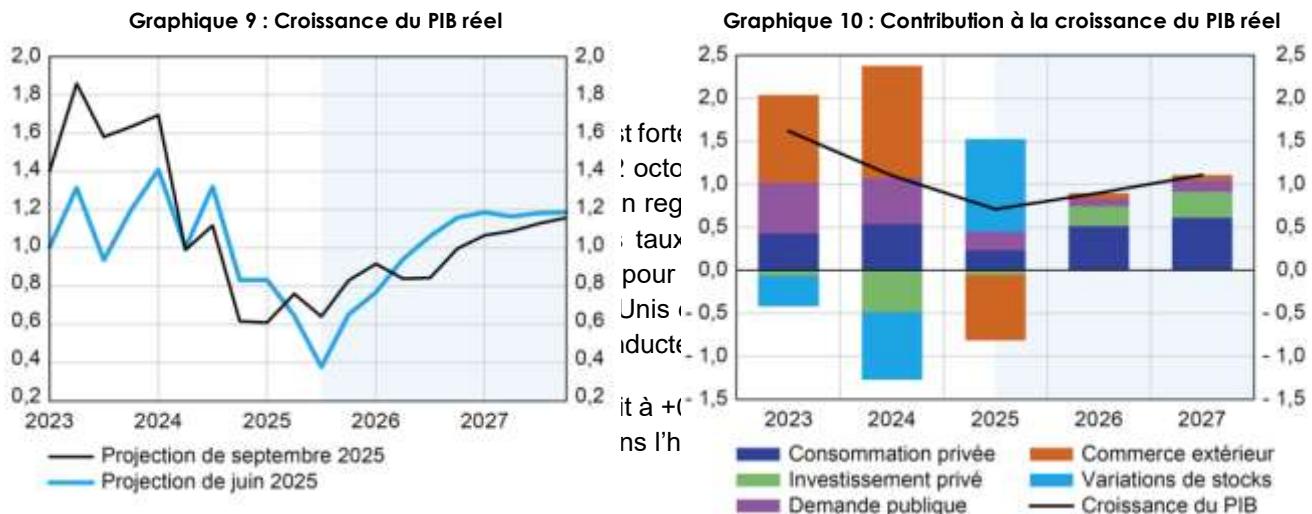


2.1.3 LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN FRANCE : LA DANGEREUSE DETERIORATION DES COMPTES PUBLIQUES

2.1.3.1 UN AFFAIBLISSEMENT DE LA CROISSANCE EN 2025 AVANT UNE REPRISE LIMITÉE

La croissance au premier semestre a surpris positivement, portée par la contribution positive des variations de stocks (+1,1% de PIB). Un net rebond des exportations est prévu dès le troisième trimestre, permettant au commerce extérieur de ne plus peser sur la croissance dès 2026 même si l'effet restera mesuré en raison de l'appréciation de l'euro. La consommation des ménages a au contraire diminué au premier semestre, en partie pour des raisons ponctuelles : repli des achats d'automobiles en début d'année après leur forte hausse fin 2024 (par anticipation de changements du dispositif de bonus-malus) et moindre consommation d'énergie au deuxième trimestre (en raison des températures clémentes). Le taux d'épargne a ainsi atteint 18,9 % au deuxième trimestre, son plus haut niveau depuis la fin des années 1970 (hors période Covid).

La croissance de la demande publique, dont l'investissement, se replierait dès 2025 et en 2026 à l'approche des élections municipales. La consommation et l'investissement des entreprises resteraient freinés durant l'année 2026 par les incertitudes sur la politique budgétaire mais se raffermiraient ensuite. La consommation des ménages repartirait progressivement à la hausse avec une augmentation des salaires en 2026-2027. L'investissement des ménages a déjà entamé sa reprise et celui des entreprises devrait suivre, la moindre incertitude sur les politiques commerciales compensant le regain d'incertitude nationale.



Sources : BdF - Projections macroéconomiques intérmédiaires - Septembre 2025

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026					0,8%					

* Corrigé des jours ouvrables

Source : Hypothèses macro-économiques PLF 2026

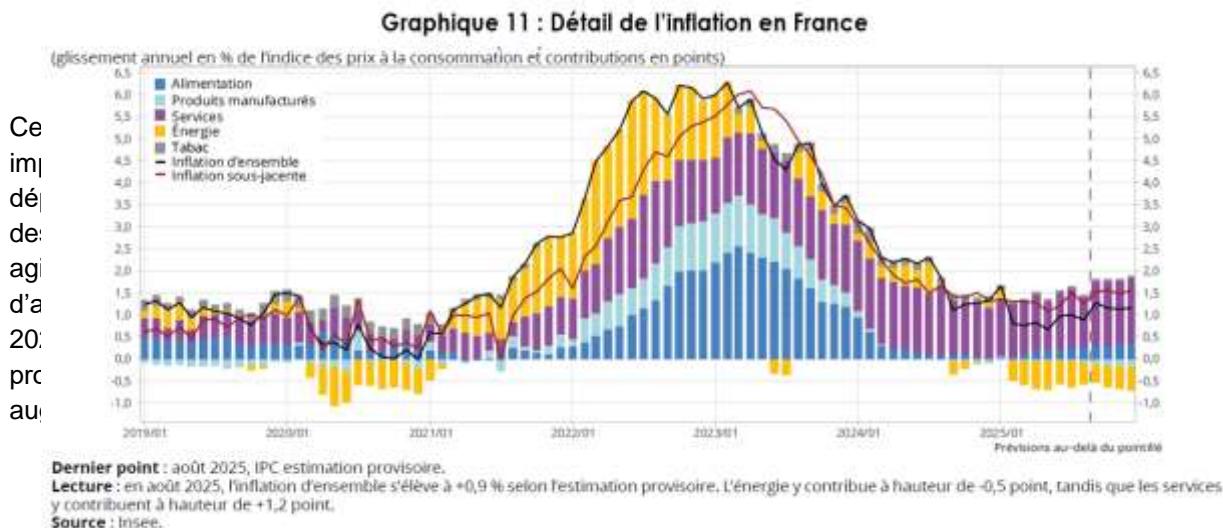
2.1.3.2 UNE FORTE DESINFLATION EN 2025 AVANT HAUSSE MESUREE VERS LES 2%

En 2025, l'inflation totale devrait nettement reculer pour s'établir à 1,0 % en moyenne annuelle, après 2,3 % en 2024, il s'agit de la plus faible inflation depuis 2020. Ce reflux s'expliquerait principalement par la diminution des tarifs de l'électricité (qui devrait s'établir à - 7% en 2025) et de ceux des télécommunications (sous l'effet de la forte concurrence dans le secteur). L'appréciation de l'euro entraîne aussi une baisse des prix des produits manufacturés. Ainsi les services resteraient la principale contribution à l'inflation atteignant +2,8 % en décembre 2025. L'inflation sous-jacente (inflation calculée hors prix de l'énergie et des produits alimentaires) serait donc supérieure à l'inflation totale à partir de 2025, autour des 1,7% après 2,3 % en 2024.

Une hausse de l'inflation est à prévoir même si la contribution des services resterait globalement inchangée sur la période. En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3% en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. Néanmoins, l'appréciation du taux de change continuerait à freiner les prix des biens manufacturés. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8%, et se rapprocherait ainsi de l'objectif européen optimal des 2%. Elle serait à nouveau accrue cette année-là par les prix de l'énergie avec l'introduction du second marché du carbone européen (SEQE-UE 2), même si l'effet des

⁴ Le PIB réel correspond au PIB nominal corrigé de l'inflation. Le **déflateur du PIB** est un indicateur économique qui mesure l'évolution des prix de l'ensemble des biens et services produits dans une économie (indice de prix, obtenu en comparant le PIB nominal à celui réel)

nouveaux quotas d'émissions demeure très incertain compte tenu des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre. L'inflation sous-jacente se stabilisera à 1,6% en 2026 et 2027, restant ainsi plus faible que l'inflation d'ensemble.



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
IPC	2,0%	1,1%	1,3%	n.d.	n.d.	n.d.
IPC hors tabac	1,8%	1,0%	1,3%	1,75%	1,75%	1,75%
IPCH (harmonisé et hors tabac)	1,8%	1,1%	1,3%	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Hypothèses macro-économiques PLF 2026

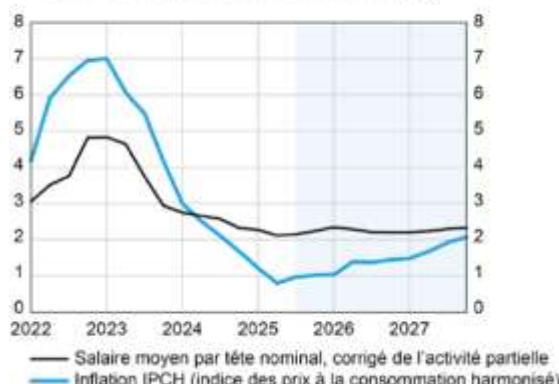
2.1.3.3 UNE DYNAMIQUE DES SALAIRES ET UN MARCHE DU TRAVAIL QUI RESISTE MALGRE UN CONTEXTE INSTABLE

Le marché du travail connaît un ralentissement en 2025 avec une perte estimée de 34 000 emplois salariés sur l'ensemble de l'année, en grande partie à cause de la baisse des recrutements en alternance, conséquence de la diminution des aides publiques. Le taux de chômage augmenterait finalement très légèrement en 2025 avec +0,3% pour atteindre les 7,5% voire 7,6% alors que le marché du travail compte 140 000 actifs supplémentaires, principalement sous l'effet de la réforme des retraites. L'augmentation transitoire du taux de chômage s'étale jusqu'en 2026 où le taux se maintient à 7,6% avant de reprendre une légère baisse en 2027 pour atteindre les 7,4%.

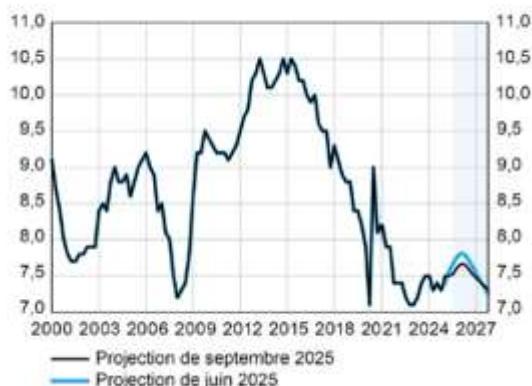
En raison d'une projection d'inflation en baisse, en dessous des 1%, et d'un rattrapage des pertes de productivité, le salaire moyen par tête augmenterait davantage que les prix depuis le deuxième trimestre 2024. En 2025, l'évolution nominale des salaires serait de + 2,1 %, contre +2,6 % en 2024. Mais la baisse de l'inflation serait plus importante avec + 0,8 % d'augmentation des prix en 2025, soit une croissance réelle des salaires de 1%.

En cumul sur 2024 et 2025, les salaires réels auraient ainsi regagné environ les trois quarts des pertes subies en 2022 et 2023 (+1,8 % de regain en 2024-2025, après -2,4 % de perte en 2022-2023). Cette dynamique devrait se maintenir tout en se réduisant avec une inflation de moins en moins inférieure à la croissance nominale des salaires les années suivantes.

Graphique 12 : Croissance annuelle du salaire moyen et de l'inflation (%)



Graphique 13 : Taux de chômage

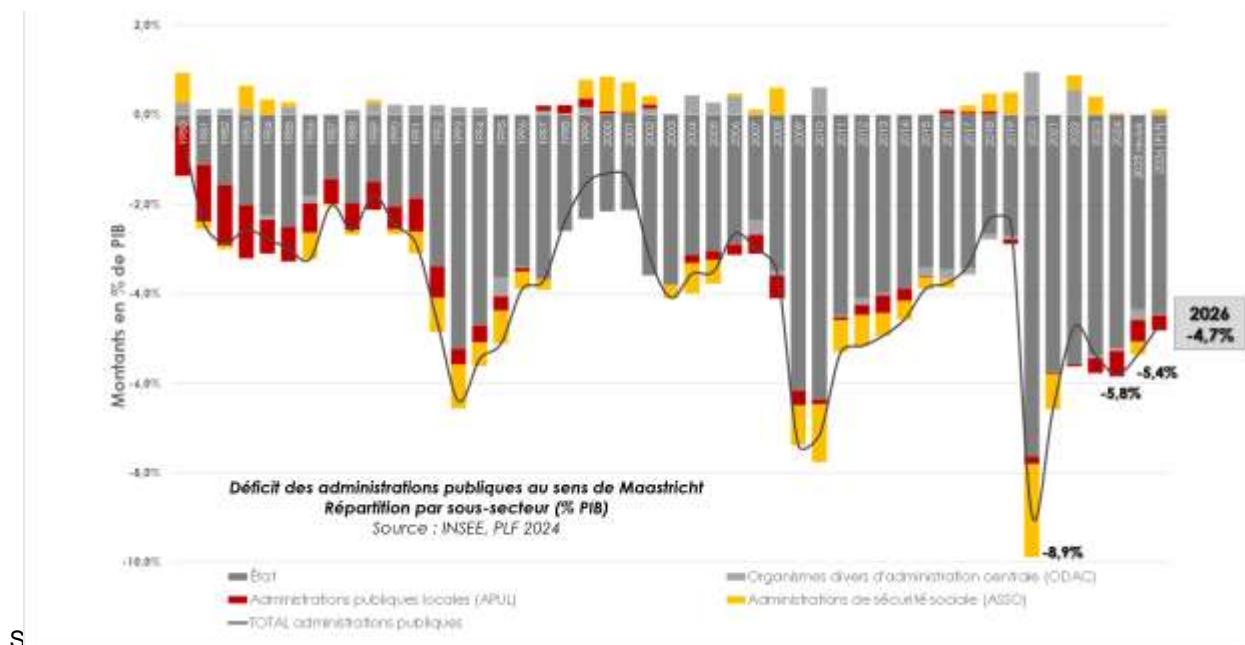


Source : BdF – Projections macroéconomiques intermédiaires – Septembre 2025.

2.1.4 DES COMPTES PUBLICS QUI SE DEGRADENT TOUJOURS PLUS.

2.1.4.1 UN DEFICIT PUBLIC FORT MAIS EN LEGER RECOL

La France connaît un déficit chronique depuis plus de 50 ans. Il pèse sur les finances publiques française bien plus que chez ses voisins puisque sur la période 2000-2024, la dette publique augmente de 53 points de PIB en France, de 27 points en Italie, 44 points en Espagne et de 5 points en Allemagne. La France n'a tout simplement pas connu d'excédent budgétaire depuis 1974.



Plus récemment, après une année 2023 mauvaise, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre 170 Md€, soit près de 6 points de PIB. L'aspect préoccupant de ce déficit en hausse est l'absence de crise pour le justifier. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022 se sont résorbées et que la baisse des dépenses de crise devait amener une diminution de sa dépense publique, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs

déficits et la dette héritée des années covid, la France, quasiment seule en Europe, a encore dégradé ses finances publiques. Le déficit de la France de 5,8% du PIB en 2024 est bien supérieur à la moyenne de la zone euro, qui est de 3,1%.

En 2024, l'effet ciseaux de recettes atones, notamment l'impôt sur les sociétés et la TVA, et d'une dynamique des dépenses des administrations centrales et locales excéder largement les objectifs initiaux est la source de cette aggravation rapide du solde public. Les finances publiques 2024 ont portées les conséquences d'une année 2023 déjà inquiétante.

Le gouvernement table sur un déficit public de -5,4% en 2025, soit 0,3% de moins que ce qui était prévu dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) de la France pour 2025-2029. Ce dernier présente une trajectoire budgétaire qui respecte les exigences des nouvelles règles budgétaires européennes ainsi que des réformes et investissements sur la durée, justifiant un allongement de la période d'ajustement budgétaire de quatre à sept ans. Pour atteindre ce déficit le gouvernement a mis en place de nombreux mécanismes fiscaux et budgétaires. Le volet recettes repose d'abord sur des prélèvements exceptionnels et ciblés dont notamment une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) aux CA de plus de 1 Md€ (= 8 Md€) ou encore la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) assurant un taux minimal de 20% d'imposition moyenne sur certains foyers très aisés (= 2Md€ étaient attendus). Côté dépenses, plusieurs leviers sont activés avec principalement la diminution des crédits ministériels entre la LFI 2024 et la LFI 2025 (= 8,8 Md€), les annulations de crédits en cours d'année 2025 par décret du 25 avril (= 5 Md€), ou encore l'effort demandé aux collectivités locales estimé à 2,2 Md€ mais qui serait en réalité plus aux alentours des 5,4 Md€ selon la Cour des comptes⁵. Le Haut comité des finances publiques souligne que la baisse du déficit 2025 repose surtout sur les recettes qui apportent l'essentiel du rapprochement vers -5,4 % de déficit public.⁶

L'objectif affiché par les différents gouvernements (Lecornu et Bayrou avant lui) est d'atteindre en 2029-2030, un déficit de 3% et ainsi retrouver les exigences européennes. Pour le budget 2026, l'objectif fixé est de ramener le déficit à 4,7% du PIB. Pour cela, les dépenses doivent croître moins rapidement que si aucune mesure n'était prise. L'effort nécessaire pour 2026 était évalué à 44 milliards d'euros par le gouvernement Bayrou. En 2025, la dépense publique atteindra 1 693 milliards d'euros (57 % du PIB), niveau record en Europe. Sans ajustement, elle grimperait à 1 752 milliards en 2026, mais les mesures de modération doivent la limiter à 1 722 milliards, soit un effort d'environ 30 milliards. L'État et ses opérateurs étaient censés porter la plus grande partie de l'effort en maintenant leurs dépenses autour de 660 milliards d'euros en 2025, puis 682 milliards en 2026. Cela supposerait un effort de 10 milliards par rapport à la croissance spontanée des dépenses, en incluant le gel de revalorisations salariales et sociales ainsi que le décalage de projets d'investissement. La hausse prévue de la charge de la dette (+8 Md€), de l'effort de défense (+6,7 Md€) et de la contribution à l'UE (+5,7 Md€) devrait être partiellement compensée par ces économies.

Les collectivités locales sont appelées à fournir un effort supplémentaire en 2026 de 5,3 milliards obtenus via une maîtrise des recettes de fonctionnement. Le mécanisme de lissage des recettes fiscales serait reconduit, tout en apportant un soutien aux collectivités fragiles.

⁵ Un effort total qui repose sur cinq mesures qui réduisent les déficits de l'État et de la sécurité sociale et doivent inciter les collectivités à modérer leurs dépenses :

- une hausse des cotisations des collectivités au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de la CNRACL (1,4 Md€) ;
- un gel de la TVA versée aux collectivités (1,2 Md€) ;
- des baisses de crédits budgétaires de l'État versés aux collectivités (1,3 Md€) ;
- une réduction de certains prélèvements sur les recettes de l'État (« variables d'ajustement ») en faveur des collectivités (0,5 Md€) ;
- un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités, le « DILICO » (2 Md€).

⁶ Note du HCFP janvier 2025

Dans les années suivantes l'effort devrait être maintenu pour permettre un retour sous la barre des 3% en 2029. De nombreuses simulations remettent en cause la soutenabilité de l'objectif, voire l'objectif lui-même. L'idée étant que la trajectoire la plus probable voire la plus bénéfique afin d'éviter un trop fort impact de l'effort budgétaire sur l'économie du pays serait d'étaler l'objectif dans un horizon plus long. Par exemple, l'OFCE propose un retour au 3% à l'horizon 2035 pour protéger l'activité nationale et la croissance.

En points de PIB sauf mention contraire	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7	-4,1	-3,4	-2,8
dont État	-5,2	-4,3	-4,5	-4,4	-4,2	-4,0
dont ODAC	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
dont APUL	-0,6	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
dont ASSO	0,0	-0,3	0,1	0,5	0,9	1,2
dont régime général et fonds de solidarité vieillesse	-0,4	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	0,0
Solde conjoncturel	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,3	-0,1
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (one-offs)*	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,8	-5,1	-4,3	-3,7	-3,1	-2,7
Ajustement structurel*	-0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
Ajustement structurel primaire*	-0,2	0,8	1,0	0,9	0,9	0,6
Dépense primaire nette	3,5	1,0	0,6	1,0	1,1	1,3
p.m. : dépense primaire nette recommandée par le Conseil	3,8	0,8	1,2	1,2	1,2	1,1
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4	55,9	55,4	55,0
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	42,8	43,6	43,9	44,2	44,4	44,6
Dette publique	113,2	115,9	117,9	118,7	118,6	118,0
Croissance volume (%)	1,2	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Croissance potentielle (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
Écart de production (points de PIB potentiel)	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2

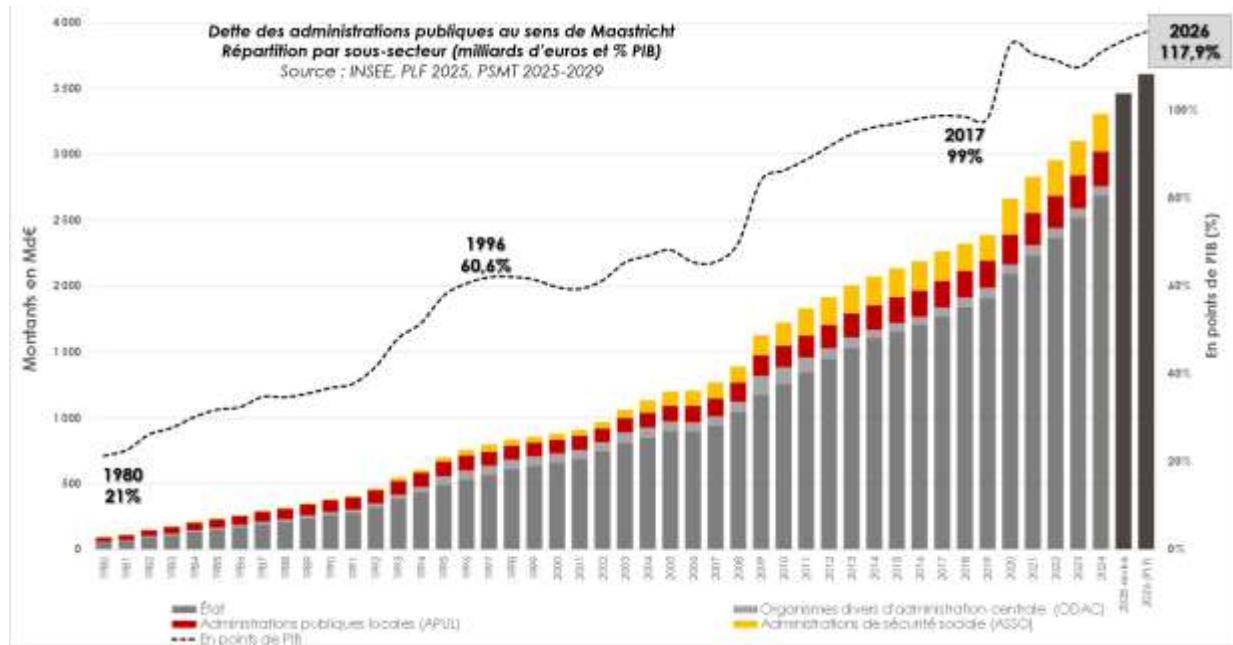
* En % du PIB potentiel

Source : Rapport économique, social et financier (RESF) 2026 – 15 octobre 2025

* Organismes divers d'administration centrale (ODAC), Administrations publiques locales (APUL), Administrations de sécurité sociale (ASSO)

2.1.4.2 LA 3^{EME} DETTE PUBLIQUE LA PLUS ELEVÉE D'EUROPE

Après avoir baissé de 5 points de PIB entre 2020 et 2023, malgré des soldes publics particulièrement creusés entre 2021 et 2023 (-5,6 points de PIB en moyenne), le ratio de la dette publique a repris sa progression à la hausse depuis 2024 (113% du PIB). Ainsi, La dette publique française atteindra 116,2 % du PIB en 2025, avec une charge d'intérêts de plus de 66 milliards d'euros, désormais supérieure au budget de l'Éducation nationale. Nos voisins européens ont globalement connu un mouvement de désendettement continu. Ainsi l'écart entre le ratio de dette de la France et de la moyenne de la zone euro a continué de progresser entre 2020 et aujourd'hui. La France est désormais le troisième pays le plus endetté de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie (cf. graphique 7).



Selon les différentes prévisions ou planifications, le ratio de la dette du pays continuerait à croître et devrait dépasser les 120% du produit intérieur brut à l'horizon 2027. Néanmoins, les simulations divergent sur le pic de dette que devrait connaître la France. Il oscillerait entre 121,7% et plus de 123%, entre 2028 et 2031.

Tableau 8 : Dette publique de la France (en % du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	92,1	92,0	91,6	94,4	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	9,7	9,2	8,8	9,0	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	11,0	10,2	9,4	9,8	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,7*	118,9	120,4	121,4	121,7	120,9
Solde public (Simulation OFCE)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,6*	118,8	120,5	121,8	122,6	123,1

* la dernière estimation du gouvernement est un ratio de d'endettement de 116,2% du PIB en 2025

Sources : INSEE – Dépenses et recettes publiques – Aout 2025

OFCE - Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France - juillet 2025

2.1.5 LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2026 INTERESSANT LA COLLECTIVITE

2.1.5.1 LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES A LA REDUCTION DU DEFICIT PUBLIC

En 2025, un ralentissement significatif des dépenses de fonctionnement est à prévoir (+1,6 %). Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement progressent plus rapidement (+2,3 %), améliorant leur épargne brute globale (+9 %). Dans le détail, la situation s'améliore fortement en matière d'épargne brute pour les régions (+13,6 %) et le bloc communal (+12,9 %), et se replie pour les départements (-2,4 %) malgré le dynamisme des DMTO et les mesures de soutien engagées en 2025. Le PLF 2026 prévoit encore une participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes à hauteur de 4,6 Md€.

Le gouvernement présente un ensemble de mesures pour contenir les dépenses des collectivités en limitant leurs recettes, dont notamment :

- Un DILICO 2 redéfini et augmenté à 2 Md€ en 2026. Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes, 500 millions pour les intercommunalités à fiscalité propre, 280 millions pour les départements et 500 millions pour les régions, et elles concerneraient un plus grand nombre de collectivités. Le versement se ferait sur 5 ans avec une fraction de 20 % (et non 10 %) qui abonnerait la péréquation. Le versement des 80 % restants « dépendra, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice ». Ces dernières ne devront pas progresser plus vite que le PIB en valeur.
- Une minoration des dotations de compensation, dites variables d'ajustement, d'un total de -527 M€ de gage en 2026 (contre -487 M€ en 2025). Cela porte notamment sur le FDPTP (-164 M€) et la DCRTP (bloc communal, départements, régions).
- La réduction de 25 % de la compensation fiscale de l'exonération de 50 % des bases foncières (CFE et TFB) industrielles en 2026, soit une économie pour l'État de 790 M€. La compensation est ramenée à 3,5 Md€, soit son niveau de 2021.
- La limitation de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités. À compter de 2026, l'évolution des fractions de TVA transférée sera diminuée chaque année de l'évolution des prix hors tabac (sans que cela ne puisse concrétiser une baisse) : la dynamique au profit des collectivités sera limitée à ce qui dépasse l'inflation. En 2026, cela n'aura pas d'impact puisque la dynamique de la TVA est très légèrement négative.
- Le retour à un versement en N+1 du FCTVA pour les EPCI, et le recentrage de l'assiette sur l'investissement uniquement (suppression donc du FCTVA reçu en fonctionnement), permettant de limiter la hausse du FCTVA à 213 M€ pour atteindre 7,9 Md€

2.1.5.2 LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée en 2026, à périmètre constant. Toutefois, elle afficherait une augmentation de 5,18 milliards d'euros, cette hausse correspondant pour l'essentiel à la réinstauration d'une part régionale de DGF qui avait disparu en 2018, remplaçant leur fraction de TVA à un montant égal à ce qui leur a été attribué en TVA en 2025.

Sans abondement externe de la part de l'État vers les dotations de péréquation des communes, le solde du financement de la croissance des dotations de péréquation est donc assuré par un redéploiement interne des crédits (baisses de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI). Cette croissance de la dotation de péréquation se répartit entre la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui enregistrerait une hausse de 140 M€, et la dotation de solidarité rurale, avec une hausse de +150 M€.

Le PLF pour 2026 reconduit ainsi les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits il y a un an dans le PLF pour 2025. À noter que la hausse de la DSR en 2026 serait « répartie au minimum

à 60 % » sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficient.

Pour protéger les départements, dont la situation est toujours critique, le fonds de sauvegarde des départements est abondé pour atteindre 300 M€ en 2026. Il serait potentiellement alimenté par l'écrêttement de TVA si la dynamique est positive, ce qui n'est pas le cas en 2025.

Les principaux enjeux et contraintes en 2026 voire à moyen terme pour Saint-Cyr l'École sont :

- **La baisse de la dotation forfaitaire et du fonds départemental de TP.** Conséquences de l'absence d'abondement de la DGF de la part de l'Etat, la dotation forfaitaire des communes va être diminuée afin de financer la croissance de la péréquation nationale. Pour les Saint-Cyriens, le budget 2026 intègre de facto une perte sèche de 175 k€ de ces dotations avec un écrêttement sur la dotation forfaitaire de -75 k€, une baisse du fond départemental de péréquation de la taxe professionnel de -100 k€. Pour ce dernier, le maintien d'une baisse de 500 M€/an des variables d'ajustement dans les années à venir pourrait entraîner sa disparition à l'horizon 2028, soit une perte supplémentaire de 270 k€ d'ici à 2028.
- Une participation au redressement public : contrairement à 2025, **Saint-Cyr-l'École n'échappera pas au DILICO en 2026. La Commune devrait contribuer à hauteur de 530 k€ en 2026.** Compte tenu des modalités de versement prévues par le PLF 2026 (limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement et d'investissement du bloc communal (commune + EPCI) à l'évolution du PIB en valeur), il est fort probable que la Commune (comme l'ensemble du bloc communal) ne récupère jamais cette somme.
- De la même manière, il est fortement probable que les partenaires de la ville (VGP, Département, Région) également touchés par les mesures du PLF 2026 (avec par exemple des DILICO prévisionnels respectifs de 1,5 M€, 29 M€ et 81 M€), fragilisent indirectement les ressources du budget communal.
- La diminution des financements qu'ils soient nationaux (DSIL, fonds verts...) ou locaux,
- Une contrainte sur les dépenses de fonctionnement, en particulier de personnel, au travers de la hausse des cotisations CNRACL. La hausse de 3 points de cotisation par an pendant 4 ans représente un coût annuel de près de 130 k€ pour la Ville, soit 520 k€ à terme, réduisant de facto la capacité d'autofinancement de la Commune.
- Le maintien d'un risque de hausse des taux d'intérêt corrélée à l'instabilité institutionnelle et une récession économique en cours d'accélération, donc **une diminution des capacités d'investissement de la ville**,
- **Une contrainte toujours plus forte sur les ressources de fonctionnement** contractant la capacité d'autofinancement de la Commune.
- Enfin, comme l'année dernière, un levier fiscal qui reste très limité au regard de la saturation fiscale, mais et qui, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, conduit à **une décorrélation croissante entre le nombre de logements construits et la dynamique des ressources.** Pourtant, les coûts induits par la construction de nouveaux logements sont substantiels (voirie, éclairage public, propriété urbaine, espaces verts, équipements et services de proximité, etc.). Une accélération particulièrement virulente de l'effet ciseaux est donc toujours à prévoir.

Dans ce contexte peu favorable, et comme les années précédentes, la Ville de Saint-Cyr-l'École prévoit de mobiliser tous les outils possibles pour poursuivre ses actions en faveur d'une ville citoyenne, éducative et dynamique. Il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026 qui visent à conserver les marges de manœuvre financière pour continuer de mettre en œuvre les engagements du mandat.

3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Malgré une situation économique difficile provoquée par les crises qui se sont succédé depuis 2020 (crise de la COVID 19, crise énergétique et crise des matières premières provoquées par la guerre entre l'Ukraine et la Russie), malgré le désengagement régulier de l'État envers les collectivités locales, malgré la perte d'autonomie provoquée par le gouvernement avec la suppression de la taxe d'habitation, l'équipe municipale a maintenu ses engagements. Ces engagements ont été respectés en assurant une rigueur de gestion et des équilibres budgétaires qui n'altèrent pas la capacité de la ville à répondre aux nouveaux enjeux tel que la rénovation du quartier de la Fontaine Saint-Martin (3 millions €) ou la poursuite de la rénovation de ses espaces publics avec le passage systématique en led des éclairages publics.

3.1 RENDRE PLUS DE SERVICES AUX SAINT-CYRIENS

La politique de la majorité depuis le début de son mandat a consisté à **remettre les saint-cyriens au centre de l'action politique**. Cela s'est concrétisé par des choix budgétaires clairs avec la création de nouveaux services :

- L'ouverture de la maison France Service qui poursuit son développement avec des missions élargies.
- La possibilité de faire ou de renouveler ses papiers d'identité à la mairie de Saint-Cyr l'École,
- La mise en place d'un budget participatif de 100k€ qui a permis depuis trois ans des projets tels les boîtes à livres, la mise en place de parcours historique, la réalisation de décoration de façade dans le quartier Gérard Philipe, ...
- L'installation de 12 nouvelles bornes de recharge pour véhicule électrique et le remplacement de 11 bornes ancienne génération par des nouvelles ;

Rendre service à la population, c'est aussi leur faciliter la vie quotidienne, notamment aux parents d'enfants différents avec l'Accueil Educatif par les Loisirs et l'Inclusion (AELI) (250 élèves suivis). Mais, notre action ne s'arrête pas à ça, nous avons travaillé sur l'accessibilité au handicap pour les transports, dans les structures de la ville et dans nos rues (mise aux normes PMR des quais de bus, trottoirs et de toutes les écoles).

Mais aussi nous avons amélioré la qualité de services déjà en place via notamment :

- La mise en place d'une semaine de quatre jours à la suite de l'expression des parents d'élèves lors d'un vote,
- Déploiement d'un nouveau portail famille unifié, plus ergonomique et plus simple à utiliser qui facilite l'inscription des enfants aux activités périscolaires,
- La possibilité d'avoir dans votre poche au travers d'une application pour smartphone vos services municipaux,
- La création d'un accueil unique à la Maison de la Famille,
- La petite école du numérique à destination des séniors.
- QUALIVILLES nouvelle audit validé avec extension sur la Maison de la Famille.
- Pistes cyclables réalisés sur l'avenue de la division Leclerc.
- Les cartables numériques pour nos CM1 et CM2
- Pose de mobilier urbain en plastique recyclé dans les parcs
- Pose d'arceaux vélos et trottinettes
- Déploiement de kit piéton sonore pour les malvoyants (4 carrefours équipés)
- Installation d'une boucle magnétique au cinéma favorisant l'accessibilité aux personnes malentendantes équipées d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires
- Accueil du public DYS à la bibliothèque : mise à disposition de lectures, avec un personnel formé et sensibilisé aux troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysgraphie)

Service "hors les murs" : déplacement de bibliothécaires dans les résidences seniors (Korian, Villa Médicis) pour échanges, conseils de lecture et prêts de livres

4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les défis auxquels est confrontée la Ville de Saint-Cyr-l'École restent identiques aux exercices précédents : chercher l'amélioration continue du service public rendu à la population Saint-Cyrienne toujours plus nombreuse, tout en limitant les augmentations de coûts. Cette équation est d'autant plus compliquée à résoudre lorsque les ressources se raréfient que les besoins en service public restent élevés.

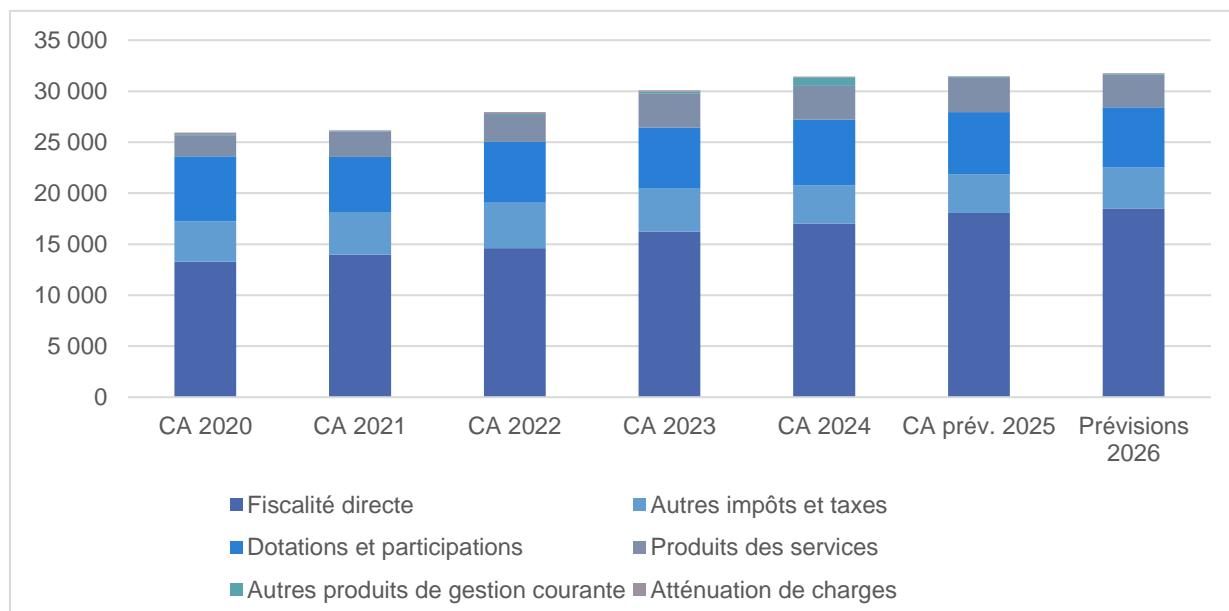
La section de fonctionnement pourrait s'équilibrer autour de 30,7 millions d'€.

Les mesures annoncées dans la PLF 2026 s'ajoutant à celles déjà votées en LF 2025 contraignent un peu plus encore le budget des collectivités. A la baisse des ressources s'ajoutent les injonctions contraires de l'Etat appelant à réduire la dépense publique locale tout en alourdisant leurs charges par des mesures nouvelles comme l'augmentation des cotisations retraites.

La participation des collectivités locales au redressement des finances publiques est protéiforme (CNRACL, variable d'ajustement, TVA, compensations fiscales, DILICO...) mais elle conduit inexorablement vers une contraction de leurs marges d'épargne et donc de leur capacité d'intervention. Alors même que le désengagement de l'Etat dans un certain nombre de ses missions amène les collectivités à se substituer à lui, la baisse de leurs ressources rend l'exercice d'équilibre des budgets locaux de plus en plus difficile.

4.1 LES RECETTES

Evolution des recettes réelles de fonctionnement – CA 2020-2024, CA prévisionnel 2025 et prévision 2026- hors recettes exceptionnelles



4.1.1 LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Comme depuis le début du mandat, la Ville gèle ses taux d'imposition au titre des taxes foncières.

Les bases fiscales augmentent quant à elles de manière mécanique du fait de la hausse des valeurs locatives : leur revalorisation pour l'année n+1 est fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n et le mois de novembre n-1.

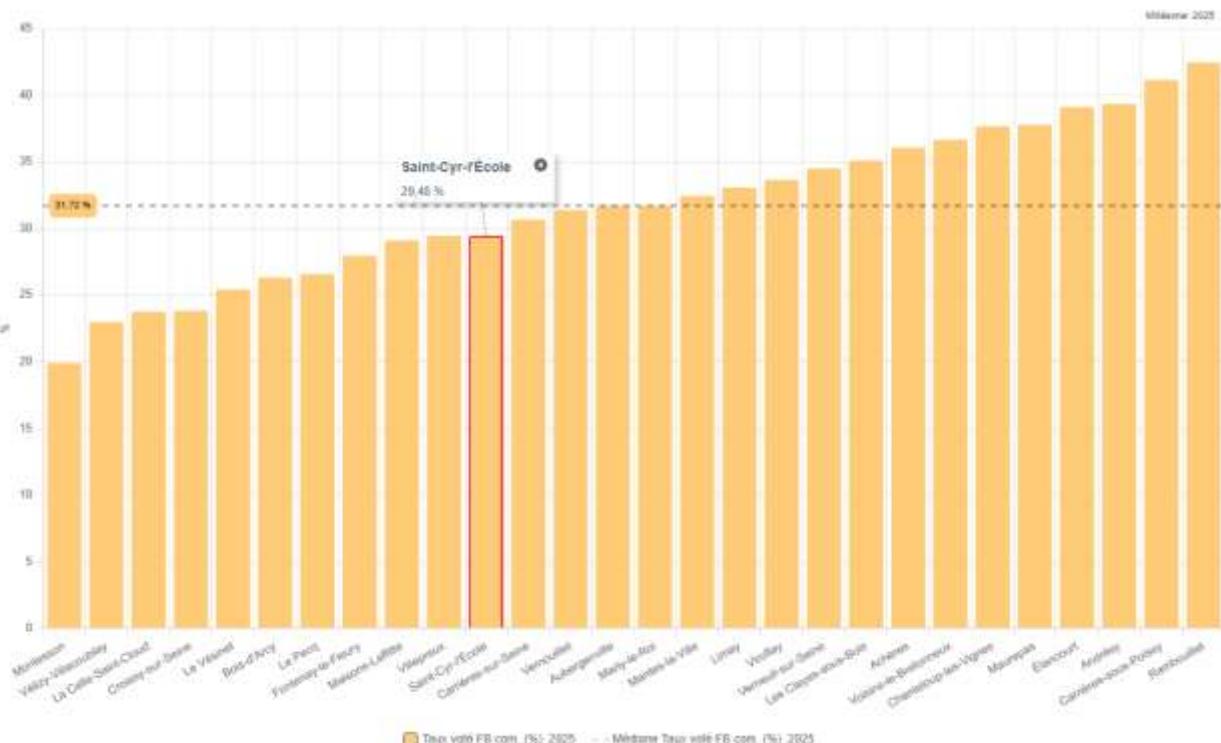
Avec la forte progression de l'inflation entre 2021 et 2023, la revalorisation forfaitaire des bases a été particulièrement importante entre 2022 et 2024, avec 3,4% en 2022, 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024. L'impact de ces hausses règlementaires successives sur les rôles de taxe foncière fut substantiel pour les propriétaires.

Le recul de l'inflation depuis 2024 conduit mécaniquement à une baisse de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales : de 1,7% en 2025, elle devrait à nouveau baisser en 2026 pour atteindre 0,8%.

Le montant prévisionnel des recettes de la fiscalité locale pour 2026 est donc estimé à 18,5 M€.

Le choix politique de maintenir inchangé ses taux d'imposition depuis le début du mandat permet à la Ville d'afficher un taux de foncier bâti inférieur de plus de 2 points au taux de foncier bâti médian des communes des Yvelines dont la population est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants.

Taux de foncier bâti voté en 2025 – Communes des Yvelines de 10 000 à 30 000 habitants



- Les autres impôts et taxes

L'attribution de compensation de Versailles Grand Parc devrait progresser de 250 k€ en 2026 pour passer de 1,97 M€ en 2025 à 2,22 M€ en 2026. Cette augmentation exceptionnelle en 2026 fait suite à la décision du conseil communautaire de VGP de modifier les modalités de versement du retour incitatif. Sur l'exercice 2026, la part précédemment versée sous forme de fonds de concours d'investissement sera effectuée sous forme d'une augmentation exceptionnelle de l'attribution de compensation.

Après plusieurs années de baisses successives qui ont vu passer le **FSRIF** de 963 k€ en 2020 à 756 k€ en 2024, la Ville est entrée en 2025 dans le dispositif de garantie lui assurant une attribution FSRIF égale à 90% de son attribution reçue en 2011. Son attribution prévue au BP 2026 sera donc identique au montant reçu en 2025, à savoir 656 k€.

La taxe finale sur l'électricité est également comptabilisée sur le chapitre 731. Elle est estimée à 330k€ en 2025. Compte tenu de la baisse tendancielle de la consommation d'électricité d'un côté et de l'augmentation de la population de la Ville de l'autre, il est proposé de maintenir ce montant de 330 k€ au BP 2026.

Enfin, **la taxe additionnelle aux droits de mutation** devrait rapporter à la Ville autour de 820 k€ en 2025. Après la contraction du marché immobilier en 2023 et 2024 qui a vu s'effondrer les droits de mutation, le marché semble repartir en 2025. La baisse des taux d'intérêts ainsi que l'assouplissement des conditions d'octroi des prêts immobiliers par les banques ont permis une reprise des transactions immobilières. Estimé à 15% au niveau national et à 20% dans le département des Yvelines, le rebond a été particulièrement marqué à Saint Cyr L'Ecole avec une hausse prévisionnelle de 32% en 2025. Par prudence, il est proposé de retenir un montant de 750 k€ au BP 2026.

4.1.2 CHAPITRE 74 – LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

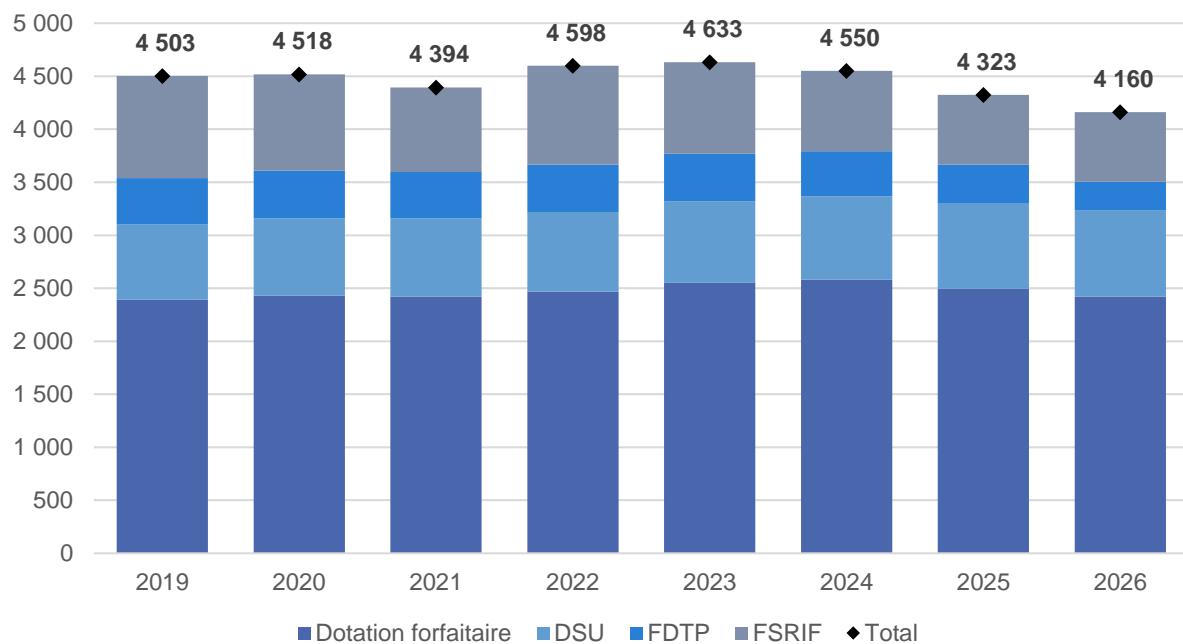
Comme indiqué précédemment, le maintien de l'enveloppe DGF nationale, alors que l'enveloppe dédiée à la péréquation nationale doit être abondée de 290 M€, va nécessiter des redéploiements internes de crédits au sein de la DGF nationale. La dotation forfaitaire des communes (ainsi que la dotation de compensation perçue par les EPCI) devrait donc diminuer à nouveau en 2026. Au regard de la baisse de la dotation forfaitaire de la Ville constatée en 2025 pour le financement de la péréquation (-30k€) et compte tenu de l'absence d'abondement de la part de l'Etat en 2026 (contrairement à 2025), **il proposé de retenir une baisse de la dotation forfaitaire de 75 k€ au BP 2026, soit 2,42 M€ contre 2,5 M€ en 2025.**

S'agissant de la **Dotation de Solidarité Urbaine** notifiée à hauteur de 803 k€ en 2025, l'augmentation de l'enveloppe nationale devrait permettre une croissance estimée à 10 k€, soit un montant prévisionnel 2026 de 813 k€.

Il est donc à noter que l'effort réalisé par la Ville pour le financement de croissance de la péréquation nationale (-75 k€ sur sa dotation forfaitaire) est supérieur au bénéfice qu'elle va retirer de cette même péréquation nationale (+10k€ sur sa DSU)

Quant au **Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**, perçu à hauteur de 369 k€ en 2025 (en baisse de 13,2 % par rapport à 2024), il devrait diminuer à nouveau en 2026 et se fixer à 269 k€ soit une diminution de 100 k€.

Evolution de la DGF et des fonds de péréquation - 2019/2025

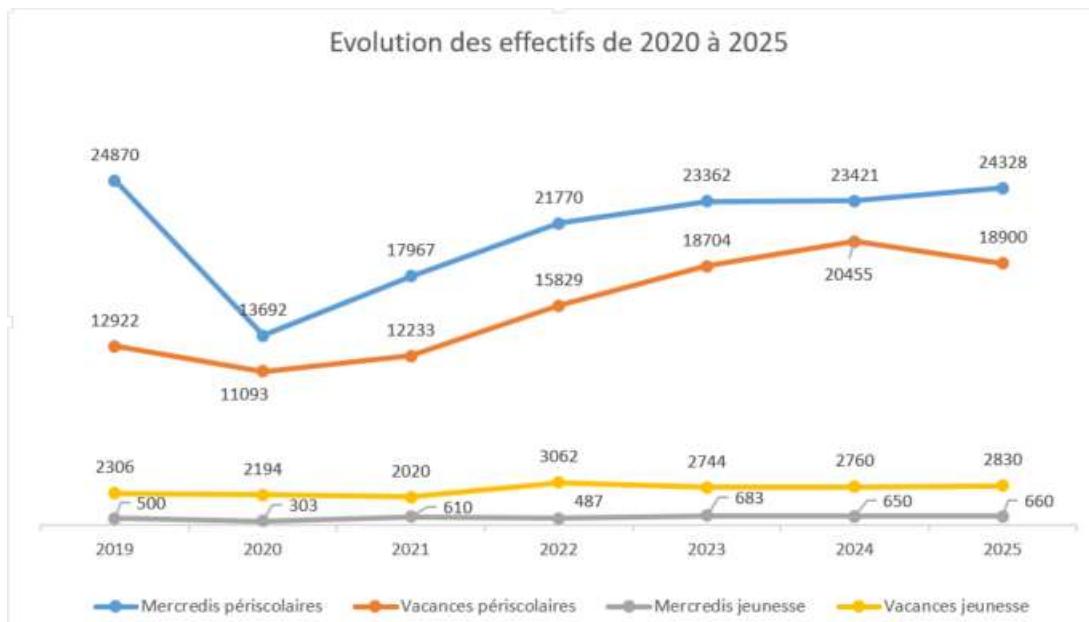


4.1.3 CHAPITRE 70 – LES PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre retrace l'ensemble des participations des administrés au titre des services rendus (périscolaire, crèches...) ainsi que les rétributions au titre des occupations du domaine public.

Après la crise des deux années de COVID, les structures ouvertes au jeune public connaissent une progression très positive.

Evolution des effectifs accueillis pour la structure jeunesse et les centres de loisirs 2019/2025



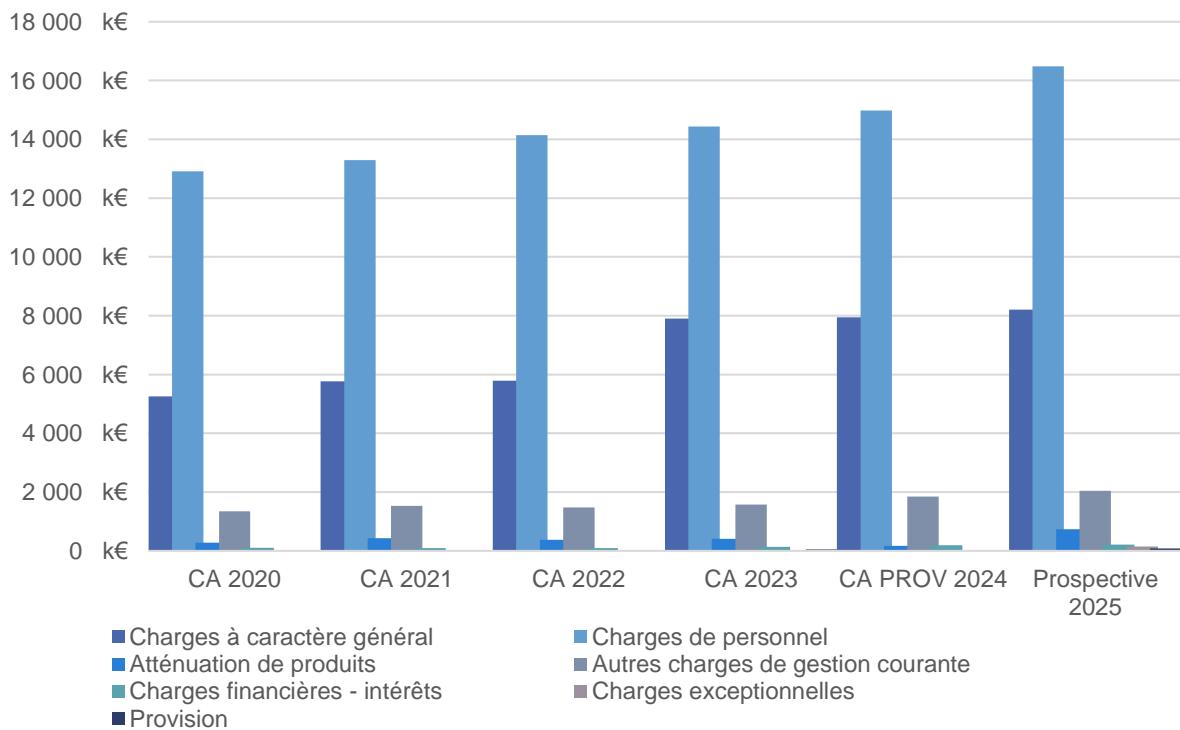
La participation des parents sur les structures de l'enfance et de la jeunesse reste comparable d'année en année, les structures fonctionnant avec un taux de remplissage maximum.

4.1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe notamment les recettes des locations (salle des fêtes, Caso'arts, théâtre ou encore parc privé de la Ville) et des recettes à caractère exceptionnel. Le chapitre représente une recette d'environ 100 k€ par an.

4.2 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE A VENIR

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement – Retour 2020-2024 et prospective 2025



4.2.1 CHAPITRE 011 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Après avoir connu une accélération importante de ses charges à caractère général en 2023 sous l'effet de l'inflation, la Commune a réalisé un gros travail pour limiter la croissance de ces dépenses. Il n'en reste pas moins que les produits d'achat mais aussi les contrats, marchés publics ou les primes d'assurance connaissent chaque année une revalorisation de leur prix.

Comme en 2025, afin d'assurer une trajectoire budgétaire saine et sincère, le budget se base sur une prévision de croissance de 2,7% par rapport au montant prévisionnel du CA 2025.

4.2.2 CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale constitue structurellement le poste des dépenses de fonctionnement le plus important. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage de celles-ci car elle représente plus de 50% de la charge de fonctionnement (en particulier sur l'échelon communal) et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année.

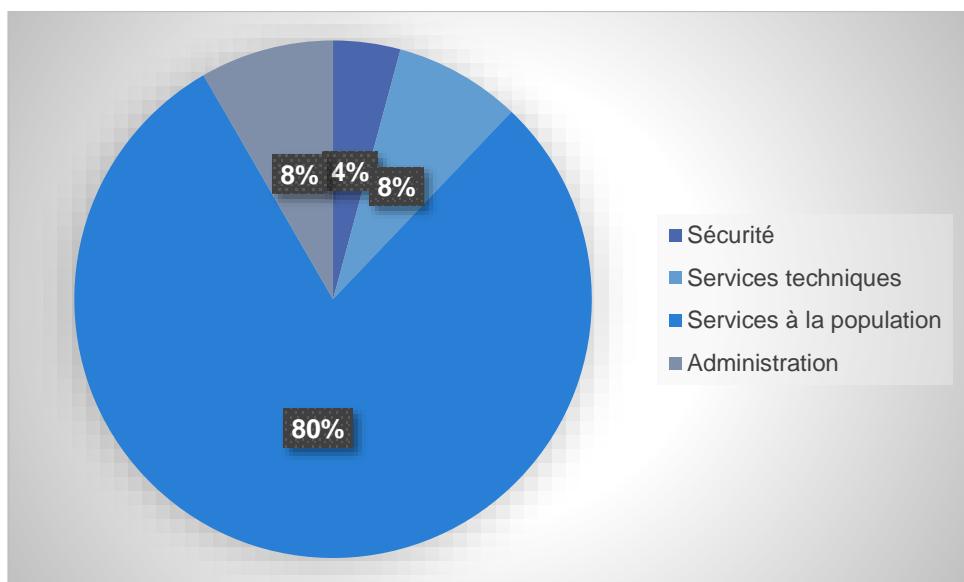
Au-delà de cet élément, l'effet « année pleine » de certaines évolutions réglementaires intervenues en 2022, et notamment les augmentations successives du SMIC, les revalorisations des salaires des agents de catégorie C, les reclassements de certaines catégories d'agents, le dégel de la valeur du point d'indice, ont eu un fort impact sur le BP 2023 qui s'est poursuivi en 2024 avec le point d'indice à nouveau revalorisé de 1,5% au 1er juillet 2023.

Depuis le 1er septembre 2024, une crèche communale a été reprise en régie et le coût du personnel nécessaire vient augmenter la masse salariale.

Chaque année, la CNRACL augmente ses cotisations, pour l'année 2026 ce sera de 3%.

Pour l'année 2025, des recrutements au sein de la police municipale ont eu lieu, ce qui présente une hausse du chapitre 12 et qui va s'en suivre sur l'année 2026.

Répartition de la masse salariale par pôle d'activité



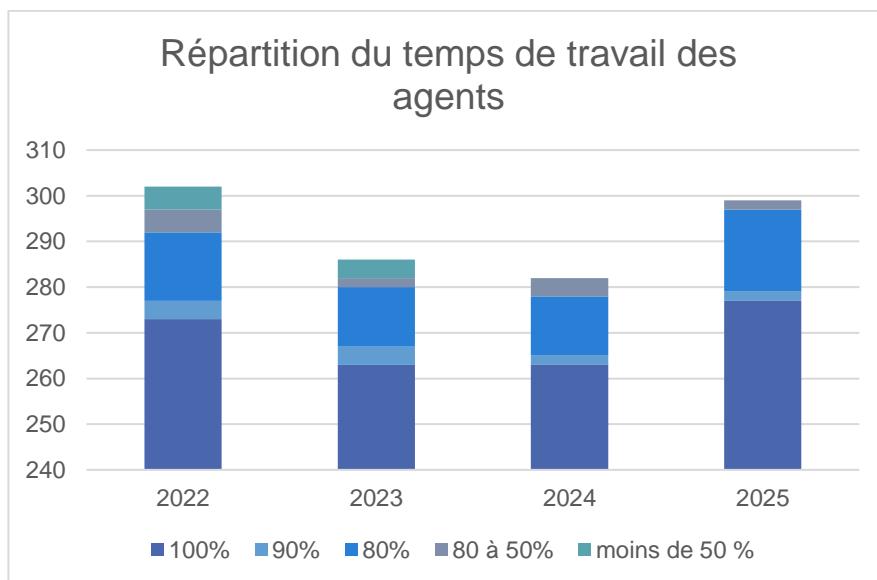
4.2.2.1 ZOOM SUR LE PERSONNEL DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

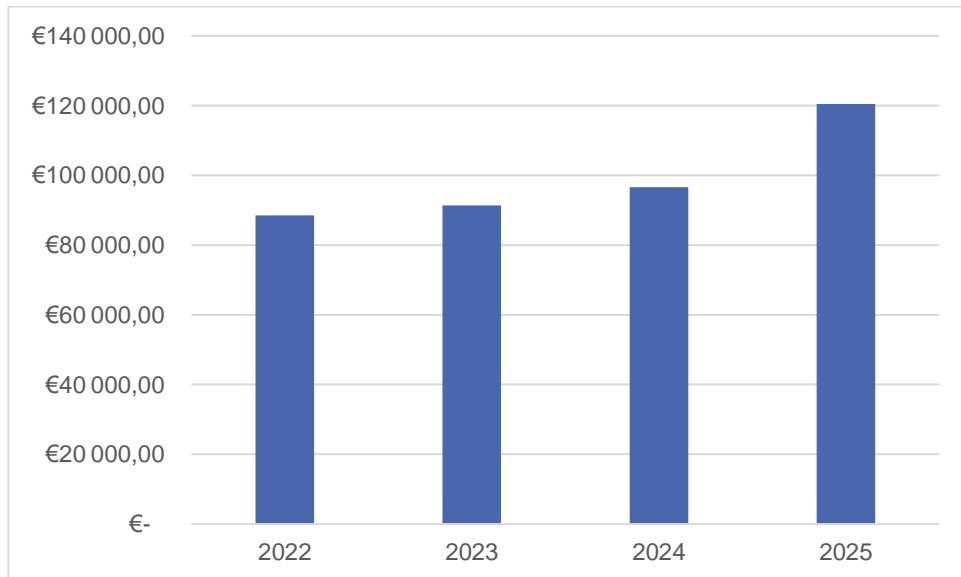
Le personnel de la Ville de Saint-Cyr-l'École travaille sur 1607 heures par an, avec 22 jours de RTT.

Le nombre d'agents selon le temps de travail (sans les hors-catégorie):

Années	100%	90%	80%	80 à 50%	moins de 50 %
2022	273	4	15	5	5
2023	263	4	13	2	4
2024	263	2	13	4	0
2025	277	2	18	2	0

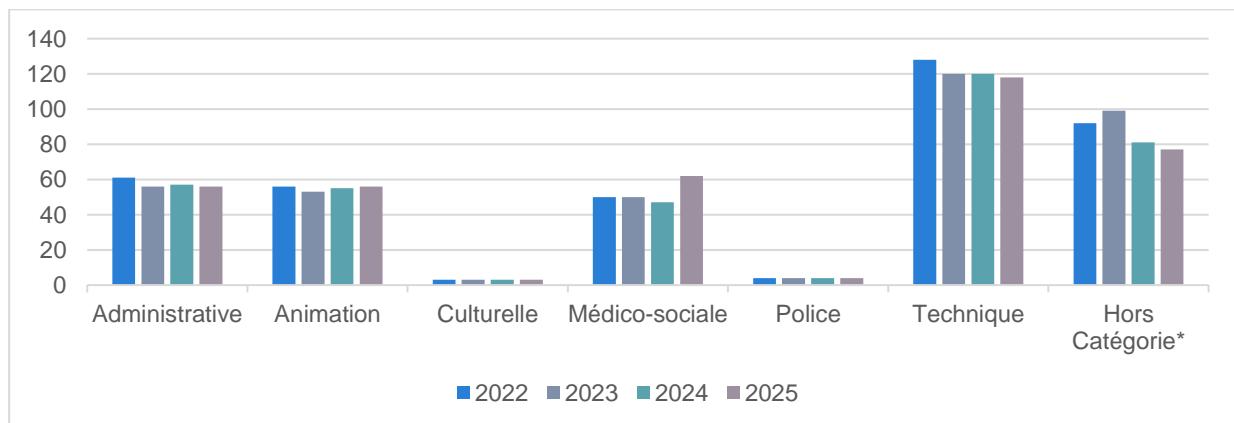
Répartition des agents selon leur temps de travail (hors vacataires et apprentis) – 2022 à 2025



Evolution des heures supplémentaires – 2022 à 2025

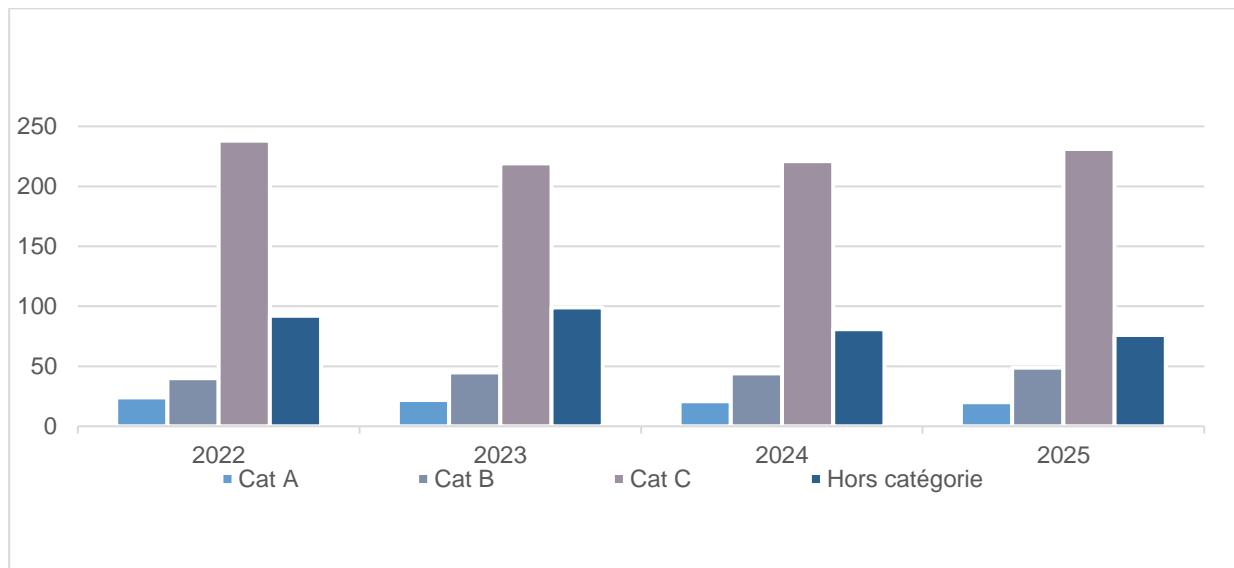
Années	Montant annuel des heures supplémentaires
2022	88 542,00 €
2023	91 365,00 €
2024	96 554,00 €
2025	120 491,06 €

La répartition des effectifs est la suivante (*note de lecture, les assistantes maternelles, les vacataires, les emplois spécifiques sont regroupés sous la dénomination “hors catégorie”) :

Effectifs au 1^{er} janvier de chaque année par filières - 2022 à 2025

Années	Administrative	Animation	Culturelle	Médico-sociale	Police	Technique	Hors Catégorie*	Total
2022	61	56	3	50	4	128	92	394
2023	56	53	3	50	4	120	99	385
2024	57	55	3	47	4	120	81	367
2025	56	56	3	62	4	118	77	376

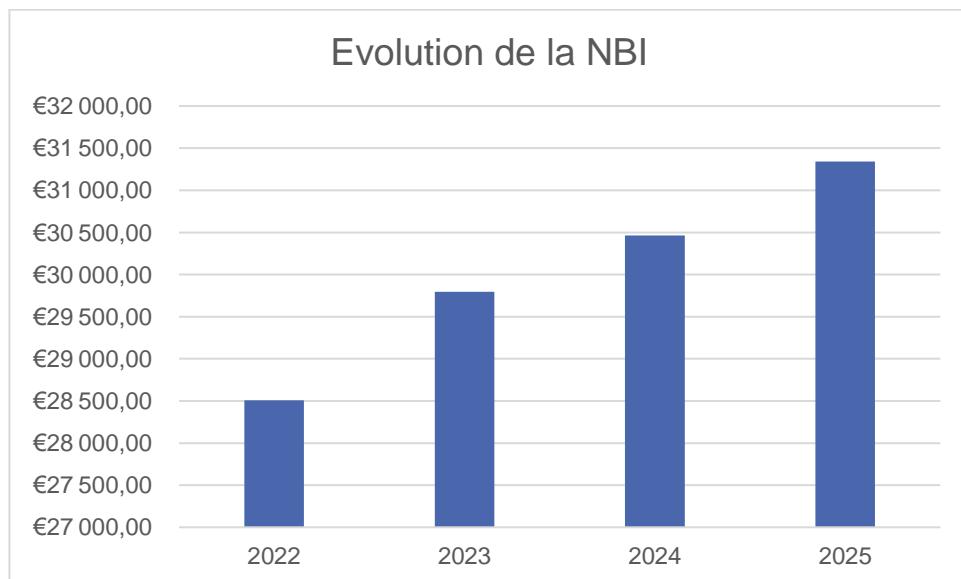
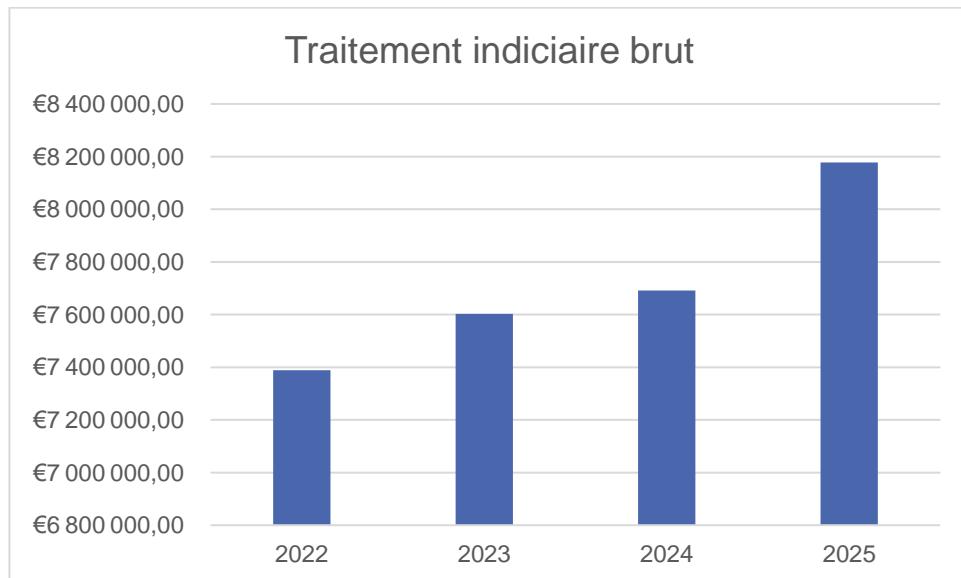
Effectifs au 1^{er} janvier de chaque année par catégorie d'emploi 2022 à 2025

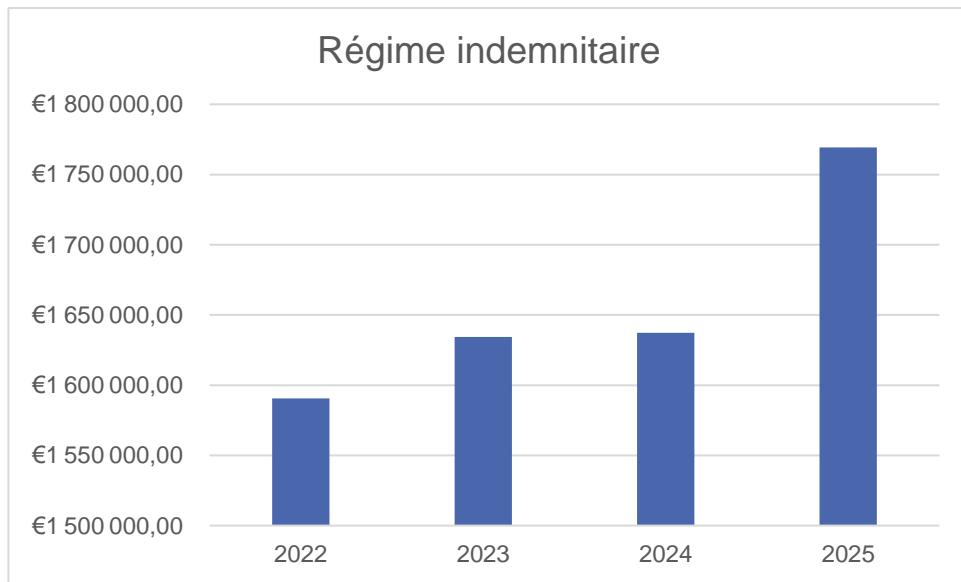


Années	Cat A	Cat B	Cat C	Hors catégorie	Total
2021	23	25	228	94	370
2022	24	40	238	92	394
2023	22	45	219	99	385
2024	21	44	221	81	367
2025	20	49	231	76	376

Les rémunérations sont basées sur les traitements indiciaires réglementaires.

Evolution du traitement indiciaire, de la NBI et du régime indemnitaire - 2022 à 2025





Les avantages en nature représentent une moyenne de 11 175 € annuel entre 2022 et 2025.

	Nombre d'agents	Montant
2022	7	12 217 €
2023	6	11 590 €
2024	4	10 651 €
2025	4	10 241 €

4.2.3 CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE CHARGES ET DE PRODUITS

Ce chapitre prévoit notamment les **dépenses dues par la Ville au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**.

Il s'agit d'un fonds de péréquation dite « horizontale » : les fonds sont prélevés sur certains ensembles intercommunaux et reversés à d'autres en fonction de critères de ressources et de charges.

Définie à l'échelle du territoire, l'enveloppe du FPIC est ensuite répartie entre l'intercommunalité et ses communes.

Pour Versailles Grand Parc, le FPIC est réparti selon la règle suivante :

- Versailles Grand Parc prend en charge la partie du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscal (CIF),
- Le solde est réparti entre les communes membres au prorata du potentiel financier
- Les communes contributrices au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc. La commune n'est donc pas concernée.
- Enfin, Versailles Grand Parc prend en charge la quotité de prélèvement par commune fixée dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale.

Compte tenu des mesures particulièrement impactantes pour le budget de VGP prévues dans le PLF 2026, il n'est à ce stade pas garanti que tous ces mécanismes favorables à la ville soient pérennisés en 2026.

Ainsi pour 2025, le FPIC spontané de Saint-Cyr-l'École (ou de droit commun) était de 665 k€. Il a été réduit à 231 k€ avec le système du retour incitatif mis en place. De manière prudentielle, il est proposé pour 2026 de conserver une enveloppe de 700 000€.

C'est également sur ce chapitre que va être imputée **la contribution de la Commune au DILICO 2026**. La contribution de la Commune est estimée à 529 k€. Cette prévision est réalisée sur la base des principes prévus au PLF 2026, à savoir :

- Une contribution totale des collectivités locales de 2 Mds€ dont 720 M€ pour les seules communes,
- Une contribution individuelle calculée en fonction de l'écart au potentiel financier moyen national et de l'écart au revenu par habitant moyen national.

Il est à noter que comme le DILICO 2026, le DILICO 2025, est un dispositif de provisionnement des ressources des collectivités. A ce titre, un dispositif de versement est prévu aux collectivités contributrices. Le dispositif de versement du DILICO 2026 est néanmoins sensiblement revu par rapport à la version initiale du DILICO 2025 :

- En effet, le versement ne sera plus réalisé par tranches égales sur les 3 années suivant le prélèvement, mais sur les 5 années suivantes.
- De même, contrairement au DILICO 2025 qui prévoyait l'affectation de 10% de la contribution au fonds de péréquation (le FPIC pour le bloc communal), le DILICO 2026 prévoit une affectation de 20% au fonds de péréquation. Les collectivités contributrices peuvent donc espérer récupérer au mieux 80% de la contribution 2026 étagée sur 5 ans.
- Enfin, alors que le versement du DILICO 2025 est automatique, c'est-à-dire qu'il n'est assorti d'aucune contrainte, le DILICO 2026 conditionne le versement à l'évolution des dépenses budgétaires des collectivités contributrices. Le versement n'aura lieu que si l'évolution de leurs dépenses hors dettes (fonctionnement et investissement du budget principal) entre les deux derniers exercices disponibles (compte de gestion), prises en compte globalement (c'est-à-dire au niveau de l'ensemble des communes et EPCI contributeurs), ne dépasse pas de plus d'un

point celle du PIB en valeur pour la même période. Si l'évolution de leurs dépenses est inférieure à celle du PIB, le reversement du solde sera intégral au prorata de leur contribution. Si l'évolution de leurs dépenses est supérieure à celle du PIB, sans la dépasser de plus d'un point, le reversement sera partiel. Au-delà d'une évolution du PIB plus un point aucun reversement ne sera effectué.

Au regard de la contrainte que cela représente pour le bloc communal (le PIB en valeur est estimé à 2,5% en 2026), il est fort probable que le reversement du DILICO 2026 ne puisse être réalisé.

Enfin, sur ce même chapitre, 40 000€ sont prévus pour des dégrèvements fiscaux.

4.2.4 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante font références à :

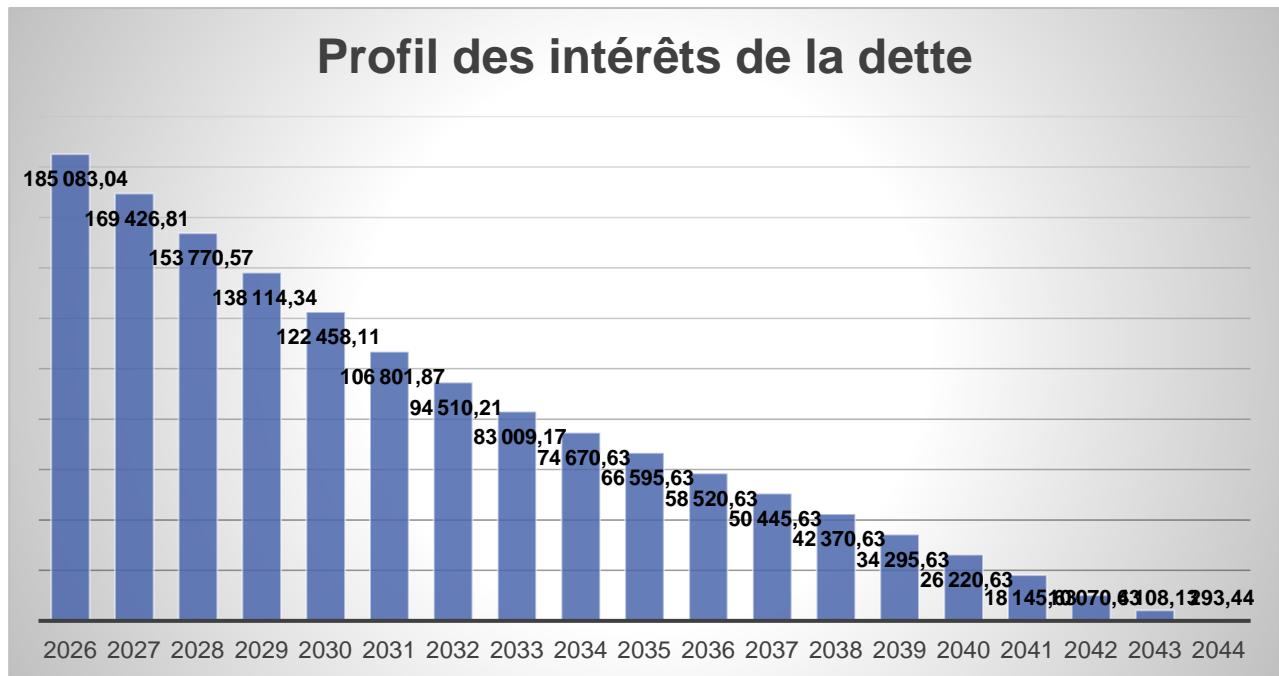
- Des dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales : il s'agit de contributions que la Ville doit payer auprès d'entités juridiques diverses : par exemple le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui implique la budgétisation en 2026 de 742 k€ (757 k€ en 2025).
- Des subventions versées :
 - aux entités publiques telles que le CCAS (345 k€ proposé en 2026) ou encore les communes (dans le cadre notamment de remboursement de frais de scolarité budgétées pour 81k€),
 - à des entités privées telles que les associations ou les particuliers : 41,6k€ sont prévus pour les chèques associations et 229 k€ sont dédiés aux subventions versées aux associations dont 3 000€ de subventions exceptionnelles au titre de catastrophe naturelle.
- Les brevets, licences, droits en nuage : il s'agit du renouvellement des adhésions liées au système d'information : 106,8 k€ sont budgétés sur 2026.
- Les indemnités aux élus chargés ainsi que les crédits formation : 271 k€ sont prévus au budget
- Les droits d'auteurs...
- Enfin, avec la M57, le chapitre 65 enregistre de nouvelles charges, précédemment inscrites au chapitre 67, comme les amendes fiscales, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ou encore les intérêts moratoires. Ces montants font l'objet d'une prévision de 15 k€ sur le budget 2026.

La Ville table en 2026, comme en 2025, sur une stricte stabilité des subventions versées aux associations.

4.2.5 CHAPITRE 66 – INTERET DE LA DETTE

La Ville a un stock de dette dont le **taux moyen est évalué à 1,53%, démontrant ainsi une gestion qualitative de la dette**. La collectivité a en effet anticipé la hausse des taux en 2022 et ainsi profité de taux d'intérêt extrêmement bas pour conclure deux emprunts pour un total de 10 millions d'euros. Le profil du remboursement de l'intérêt de la dette se présente comme suit :

Profil des intérêts de la dette



4.2.6 CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES (M14) - CHARGES SPECIFIQUES (M57)

La M57 limite de manière drastique le caractère exceptionnel des dépenses publiques. Ainsi, le chapitre 67 intègre les seules inscriptions les annulations de titres sur les exercices antérieurs, et l'enregistrement comptable des opérations de cessions (valeur comptable nette et plus-value).

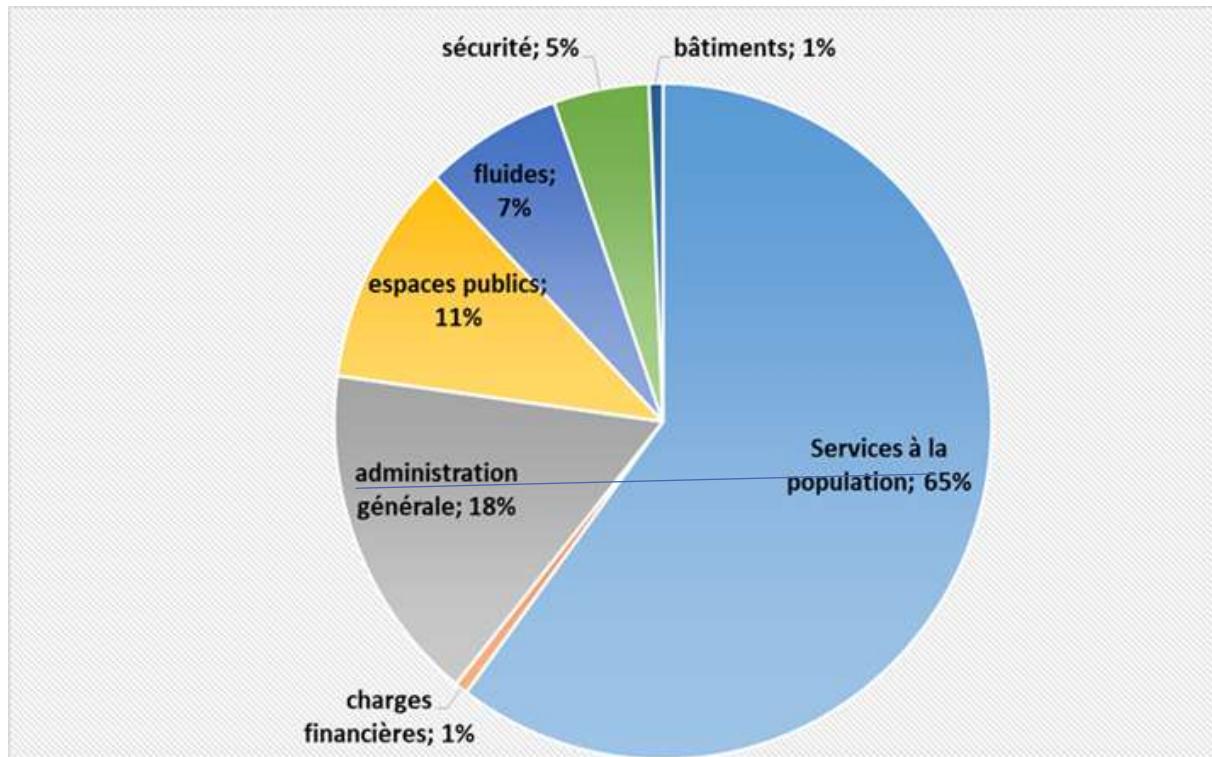
L'essentiel porte donc sur des régularisations (remboursement de places de spectacle en cas d'annulation par exemple). La réalisation est de près de 15 k€ en 2025.

Le caractère exceptionnel s'appréhende par l'aspect erratique de ce type de dépense. Ainsi, une enveloppe prévisionnelle de 150 k€ est prévue chaque année.

4.2.7 CHAPITRE 68 – PROVISIONS POUR CHARGES

Les provisions pour risques contentieux et concernant les créances douteuses sont obligatoires. La Ville prévoit des crédits supplémentaires de 80 k€ pour 2026.

Projection de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par pôle d'activité – BP 2026



5 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement estimé autour de 2 millions d'€ permet à la Ville de continuer de dérouler le programme d'investissement.

La section d'investissement totale pourrait s'équilibrer autour de 16 millions d'€.

5.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

5.1.1 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

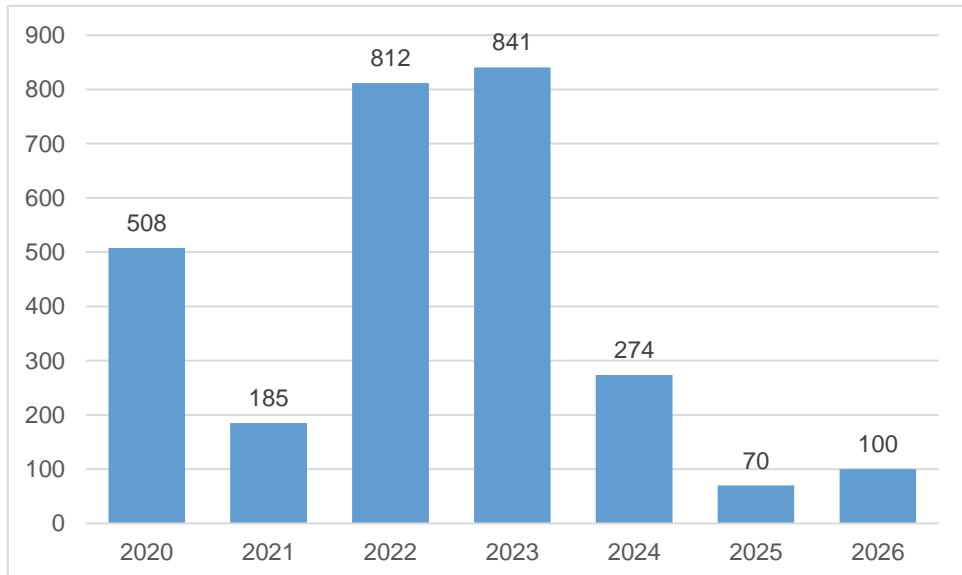
Le fonds prend en compte les dépenses réalisées en n-1 sur la liste des comptes éligibles (arrêté du 30 décembre 2020), après application d'un taux de 16,404%. Si l'hypothèse d'une baisse du taux à 14,85% a été évoquée au moment du PLF 2025, le sujet n'a pas été abordé dans le PLF 2026.

Le montant perçu en 2025 serait de 2,1 M€. Pour 2026, compte tenu des dépenses d'investissement réalisées, la Ville table sur 1,4 M€.

5.1.2 LA TAXE D'AMENAGEMENT (TAM)

Cette taxe est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre. La création de la ZAC Renard a dynamisé cette ressource pour la Ville. Désormais, la Ville devra s'ajuster à un niveau durablement plus faible de cette recette.

Evolution de la TAM – 2020 / 2026 (prévision)



Au regard du montant prévisionnel 2025 de 70k€, en baisse de 200 k€ par rapport à 2024, il est retenu une hypothèse prudente de 100 k€ pour 2026.

5.1.3 LA VENTE DE LOGEMENTS

La commune a proposé à la vente 9 appartements sur 2 sites (3 sur la rue de l' Aérostation Maritime,6 rue Danielle Casanova) pour une recette estimée à 1 M€. Fin 2025, sur Casanova, 3 appartements ont déjà été vendus aux occupants actuels et les 3 autres le seront début 2026. Pour Aérostation Maritime, la finalisation des travaux d'isolation par l'extérieur permettra la mise en vente des 3 logements.

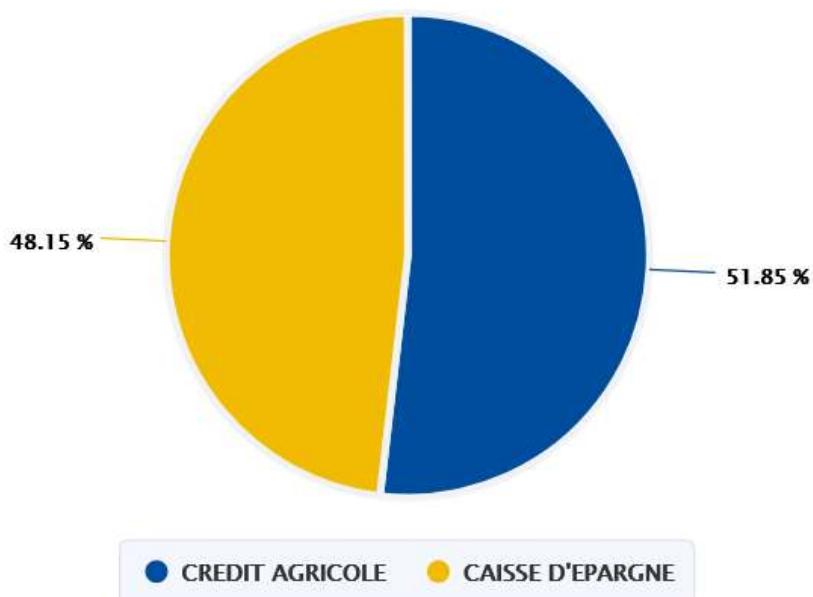
Il a aussi été conclu une convention avec LRYE pour mettre en location 10 appartements communaux (4 sur la rue de l'Aérostation Maritime, 6 rue Danielle Casanova).

5.1.4 L'EMPRUNT

Le stock de dette de la Ville s'élève à 12 478 766,78 € au premier janvier 2026. 100% de ses emprunts sont sécurisés avec un classement selon la charte Gissler, et chacun d'eux sont à taux fixe, préservant ainsi la Ville de la volatilité défavorable des taux d'intérêt actuelle.

La répartition par prêteur figure comme suit :

Répartition par prêteur



5 contrats d'emprunts sont en cours.

Année de réalisation	Prêteur	Montant initial	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Charte Bonne Conduite
2016	CREDIT AGRICOLE	3 000 000,00	995 433,55 €	15/05/2030	Taux fixe à 1.69 %	1A
2017	CAISSE D'EPARGNE	5 500 000,00	2 658 333,23 €	25/01/2033	Taux fixe à 1.15 %	1A
2022	CAISSE D'EPARGNE	4 000 000,00	3 350 000,00 €	05/08/2044	Taux fixe à 1.69 %	1A
2024	CREDIT AGRICOLE	3 000 000,00	2 737 500,00 €	21/03/2044	Taux fixe à 1.4 %	1A

2024	CREDIT AGRICOLE	3 000 000,00	2 737 500,00 €	21/03/2044	Taux fixe à 1.73 %	1A
			12 478 766,78 €			

5.1.5 LES SUBVENTIONS

La Ville a enregistré 1.M€ de subventions en 2025 et 3M€ seront reportés. Elle poursuit sa recherche active de subventions pour chaque projet engagé afin d'investir pour l'avenir. C'est ainsi que le budget 2026 est confectionné pour éviter tout recours à l'endettement tout en proposant un budget d'investissement conséquent et réaliste financièrement.

5.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'année 2026 sera marquée notamment par des projets améliorant le cadre de vie des Saint-Cyriens. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévoit 3,4M€ de crédits pour l'opération de voirie de requalification du Boulevard Henri Barbusse. La reprise des études pour l'aménagement du parc de la Ratelle pour un montant de 250 k€

La rénovation du quartier de la Fontaine Saint Martin sera financée pour 1,5M€.

En sus, les travaux hors PPI relevant du cadre de vie via des opérations sur les espaces publics s'élèvent à 1,66 M€ avec les opérations suivantes :

- Réaménagement de la voie Danton pour 361 k€
- 2^{ème} phase de la requalification de l'avenue de la Division Leclerc côté sud pour 470 k€
- Création d'un parking place Boileau pour 360 k€
- Reprise des petites allées du cimetière paysager pour 90 k€

Les équipements sportifs vont concentrer 2,10M€ de crédits, notamment, sur le parc Maurice Leluc avec la création de vestiaires supplémentaires, de 2 courts de tennis couverts complémentaires.

Les enfants Saint-Cyriens bénéficieront de structures d'accueil entretenues tant au niveau scolaire et périscolaire qu'au niveau de la petite Enfance avec 1M€ de crédits prévus avec notamment l'ouverture d'une micro-crèche au niveau de la place Sémard

La Culture bénéficiera de près de 360k€ intégrant notamment des travaux d'embellissement sur le pôle culturel.

Les travaux de mise à niveau des bâtiments (conformité, gain d'énergie de chauffage) représentent 1,1 M€.

Notons que la continuité du marché de performance énergétique pour le passage en LED de l'éclairage public impliquera par ailleurs 576 k€ de crédits en 2026.

L'investissement des services reste quant à lui soutenu avec un montant de près de 550 k€ et 250 k€ de crédits en équipement informatique.

Enfin, le budget participatif qui existe depuis 2020 sera à nouveau proposé en 2026 pour un montant de 100 k€.